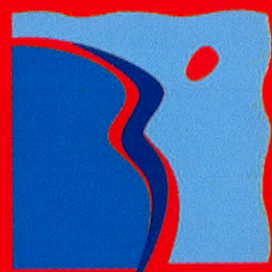


# INFORMATION E A U X

N° 572

Mars - Avril 2006

**NUMÉRO SPÉCIAL**  
Bilan du Forum Mondial  
de l'Eau de Mexico



*Office  
International  
de l'Eau*

[www.oieau.org](http://www.oieau.org)

**"PFM" :**  
Le bilan très positif  
du Partenariat Français pour Mexico

**Les nouvelles  
des Agences de l'Eau**

**Classement  
en zones sensibles  
à l'eutrophisation**

**La nouvelle Directive  
sur les eaux de baignade**

[www.spde.org](http://www.spde.org)  
Le nouveau site Internet du SPDE

**"BRIDGE" :**  
Pour la qualité des eaux souterraines

**Nouvelles parutions  
en librairie**

**EURO-RIOB 2006 :**  
Conférence Internationale  
sur l'Eau en Montagne  
Megève (France) - 20-22 septembre 2006

**CNFME :**  
Les stages de juin et juillet 2006

Dossier Thématique :  
Les Collectivités Locales et l'eau

# SOMMAIRE

## Nouvelles des Agences de l'Eau

- Seine-Normandie 3
- Loire-Bretagne 3
- Rhône-Méditerranée & Corse 4
- Adour-Garonne 4

**Actualités Françaises** 5

**Agenda des Événements** 14

**Actualités Internationales** 7

**Librairie** 15

**RIOB : Réseau International des Organismes de Bassin** 8

**Dossier Thématique** 17

**Nouvelles de l'Office International de l'Eau** 10

Retrouvez les documents sélectionnés et analysés et les références récentes de JURIEAUDOC sur votre messagerie et sur notre site

Visitez aussi notre site Internet : <http://www.oieau.org>

3.200.000  
visiteurs  
en un an !

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL  
Rédactrice en Chef : Catherine JUERY  
Rédacteur : Ghislain LOISEAU  
Maquette : Nathalie CHAILLOU  
Frédéric RANSONNETTE  
Abonnements : Nathalie CHAILLOU

**Abonnement 1 an**  
France : 454,48 Euro TTC  
Etranger : 380,00 Euro

**Office International de l'Eau**  
Direction de l'Information,  
de la Documentation et des Données sur l'Eau  
15, rue Edouard Chamberland  
87065 Limoges Cedex  
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47  
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48  
E-Mail : eaudoc@oieau.fr

Numéro Paritaire  
ISSN

AD 234  
0012-9003 - 51<sup>ème</sup> année



Office  
International  
de l'Eau



## LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES  
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- |  |   |   |
|--|---|---|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES               | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT                      | 14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES    | 8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHOSPHATATION | 15 LES POMPES                                     |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE | 9 L'OZONATION DES EAUX                          | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE                           |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE                | 10 LA CHLORATION DES EAUX                       | 17 LA SURPRESSION                                 |
| 5 LE COMPTAGE                          | 11 LA TELEGESTION DES RESEAUX                   | 18 LE POMPAGE DES EAUX USEES                      |
| 6 LA ROBINETTERIE                      | 12 POSE DES CANALISATIONS                       | 19 QU'EST-CE QUE L'EPURATION ?                    |



Pour commander

Office International de l'Eau - SNIDE  
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - eaudoc@oieau.fr



## LE 4<sup>ÈME</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU DE MEXICO À L'HEURE DU BILAN !

La 4<sup>ème</sup> édition du Forum Mondial de l'Eau s'est déroulée du 16 au 22 mars 2006 à Mexico. Près de 12.000 personnes venues du monde entier (représentants officiels et élus de 140 pays, experts, ONG, entreprises, journalistes, représentants de la société civile et en particulier des jeunes) ont participé à 185 sessions de travail au cours desquelles 800 actions locales ont été présentées.

### Une étape importante pour faire avancer le débat mondial sur l'eau

Le 4<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau a permis à l'ensemble des acteurs de l'eau de partager leurs expériences et leurs réflexions pour répondre aux défis de la gestion de l'eau et de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous. Le thème central du Forum de Mexico : "Actions locales pour un défi global" a placé les Autorités Locales au cœur de la réflexion sur les moyens d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Les apports du Forum sont autant issus des travaux préparatoires, et notamment des rapports régionaux élaborés au niveau des principaux continents du monde, que des discussions menées lors des divers ateliers thématiques.

Le Forum de Mexico a été aussi l'occasion de diffuser officiellement le 2<sup>ème</sup> rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau.

Dans une déclaration adoptée en conclusion du Forum, les Ministres ou Délégations Ministérielles représentant 140 pays ont réaffirmé leur engagement en faveur d'une prise en compte accrue de l'eau comme enjeu prioritaire du développement. Réitérant leur volonté d'atteindre les Objectifs du Millénaire en matière d'accès à l'eau et d'assainissement, les ministres ont souhaité "un accroissement substantiel des ressources" affectées à l'eau, et un recours renforcé aux "pratiques innovantes comme la récupération des eaux de pluie et le développement de projets hydro-électriques". La déclaration ministérielle invite les Etats et les Collectivités Locales à prendre en compte la nécessité d'une prévention accrue des risques et des catastrophes naturelles liées à l'eau en veillant à renforcer les mécanismes de coopération à tous les échelons et la participation de la société civile.

En annexe à la déclaration ministérielle, une Déclaration des Maires et des Elus Locaux proposée par la Fédération Internationale des Cités et Gouvernements Locaux Unis précise leurs engagements et leurs attentes. Cette déclaration met l'accent sur "la responsabilité et la compétence des autorités publiques locales en matière d'eau potable et d'assainissement", en met-



tant l'accent sur le fait que "tous les êtres humains ont droit à l'accès à l'eau, en quantité et qualité suffisantes pour satisfaire leurs besoins essentiels, ainsi qu'à l'assainissement, élément décisif pour la santé et la prévention des écosystèmes". Les Maires et Elus Locaux demandent aux Gouvernements Nationaux, aux Organisations Régionales et Internationales et aux Nations Unies d'"accroître les financements des infrastructures locales de l'eau et de l'assainissement".

Le texte de la CGLU met également l'accent sur la nécessité de "mobiliser, là où cela est possible, des fonds y compris sur la facture d'eau, pour des actions de coopération solidaire décentralisée, équitables, transparentes, inscrites dans la durée, ...".

### Des engagements concrets

La Déclaration de l'Union Européenne marque une étape décisive sur la question du droit à l'eau en considérant que l'eau est un besoin vital pour l'humanité et que les services d'eau et d'assainissement sont des services sociaux de base tels que mentionnés dans la résolution du Conseil Européen pour le Développement du 30 mai 2002.

Dans un discours pré-enregistré diffusé lors de la cérémonie de clôture du Forum, Jacques Chirac, Président de la République, a invité la Communauté Internationale à se mobiliser en faveur d'un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde. Il a rappelé le doublement en cours de l'aide publique française dans ce domaine qui vise notamment à donner cet accès à 9 millions de personnes en Afrique d'ici 2015.

Le 4<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau a vu la naissance de la banque de données CDD Water Action and Networking Database (CSD WAND).

La CDD-WAND servira de plate-forme permettant les échanges d'informations et de pratiques optimales. Elle a été élaborée grâce aux informations collectées au cours du cycle CDD 2003-2005 ainsi qu'au Portefeuille des actions des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Forum Mondiaux de l'Eau.

<http://www.worldwaterforum4.org.mx>

<http://www.eau-international-france.fr/mexico>





## **LE 4<sup>ÈME</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU : UN BILAN POSITIF POUR LE PARTENARIAT FRANÇAIS POUR MEXICO !**

Rassemblés au sein d'un Partenariat, les Acteurs Français de l'Eau (Ministères Français des Affaires Etrangères, de l'Ecologie et du Développement Durable, Agences de l'Eau, Collectivités Territoriales, ONG, le pS-Eau, l'ASTEE, l'OIEau, entreprises, experts,...) ont porté à Mexico des messages concrets liés à la solidarité pour l'eau et l'assainissement.

Le bilan français est positif : 300 représentants français ont participé aux débats avec leurs partenaires étrangers. Près de 40 élus locaux et parlementaires français étaient notamment présents. 25 sessions ont été pilotées ou co-organisées par le Partenariat Français et plus de 5000 personnes venues du monde entier ont visité l'Espace France, où ont été organisés de nombreux événements spéciaux.

Le Partenariat Français a permis de faire progresser la réflexion de la Communauté Internationale. Il a affirmé la nécessité de renforcer les financements à l'échelle internationale et des pays, particulièrement ceux dédiés aux Collectivités Locales. Des propositions concrètes, délivrées par 9 messages, ont été diffusées aux participants du Forum.

Le Droit à l'accès à l'eau pour tous a été longuement débattu. Cela ne signifie pas que l'eau doit être gratuite mais que les coûts engagés en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement doivent être portés par la communauté de manière solidaire.

Les bassins hydrographiques ont été reconnus comme étant les territoires pertinents pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, avec la participation des populations. Le rapport européen, présenté le 18 mars, et auquel la France a largement contribué, y accorde une place importante.

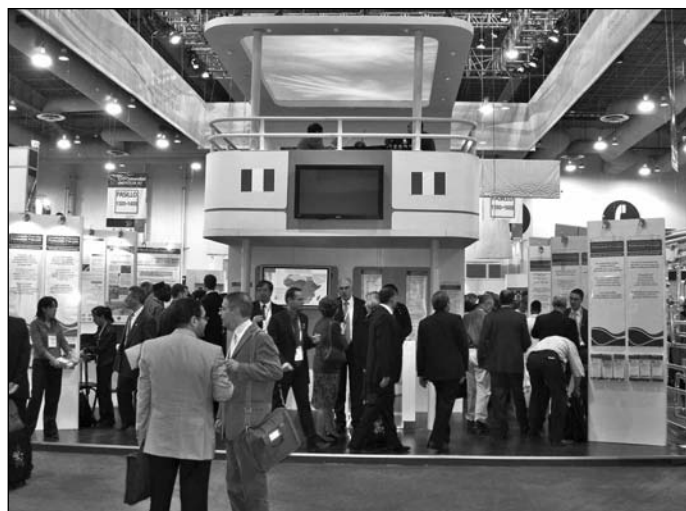
Les quatre sessions officielles organisées par le RIOB avec l'appui du PFM ont ainsi mobilisé près de 1200 participants.

Le Rôle des autorités publiques locales, comme responsables des services d'eau et d'assainissement, a été pour la première fois mis clairement en évidence.

L'OIEau et la CONAGUA ont également présenté la coopération franco-mexicaine sur les Systèmes d'Information sur l'Eau dans une des sessions officielles de clôture le 21 mars.

La Ministre française de l'Ecologie et du Développement Durable, Nelly Olin, les Ministres du Burundi, du Burkina-Faso, du Tchad et du Togo et la Directrice de la région Amériques et Caraïbes de l'UNICEF ont lancé un appel en faveur d'une amélioration

### **L'espace "France" du Forum Mondial de l'eau**



**Nelly Olin, Ministre française de l'Ecologie et du Développement Durable, en visite sur le Forum**

de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles, prenant en compte les besoins respectifs des garçons et des filles, et d'une intégration plus importante des thèmes liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les programmes scolaires. Cet appel constitue une base pour promouvoir ces questions dans différentes enceintes internationales et contribuer ainsi à l'émancipation des femmes dans de nombreux pays. A cette occasion, l'Agence Française de Développement a présenté le guide méthodologique qu'elle a récemment réalisé sur ce thème.

Il faut désormais passer à l'action, les progrès accomplis seront mesurés lors des prochaines grandes réunions internationales et notamment lors de la 16<sup>ème</sup> session de la Commission du Développement Durable qui aura lieu en 2008 et du 5<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra en mars 2009 à Istanbul.

Coordinación Francesa  
Partenariat Français  
French Partnership

México 2006 - IV Foro Mundial del Agua

**PARTENARIAT FRANÇAIS  
POUR LE 4<sup>ÈME</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU DE MEXICO**  
[pfm@eau-international-france.fr](mailto:pfm@eau-international-france.fr)  
<http://www.eau-international-france.fr>



## SEINE-NORMANDIE

### UN PARTENARIAT AVEC L'IFREMER POUR PRÉSERVER LE LITTORAL NORMAND

La protection et la préservation du littoral normand, riche mais fragilisé, relèvent des missions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de l'IFREMER. Les deux établissements ont ainsi décidé de mettre en commun leurs compétences et de mutualiser leurs efforts, sur la période 2005 -2009, pour :

- l'amélioration des connaissances, la compréhension du fonctionnement et de l'évolution du littoral normand ;
- la surveillance, le Schéma Directeur des Données sur l'Eau et le Système d'Information sur l'Eau ;
- l'élaboration des plans de gestion et l'accompagnement des politiques territoriales du Bassin Seine-Normandie

Le littoral normand accueille de très nombreuses activités économiques, essentielles pour les deux régions de Normandie. Il subit des pollutions, engendrées par les activités agricoles, industrielles, urbaines situées sur le Bassin de la Seine et sur les bassins versants côtiers. Ces pollutions génèrent des nuisances qui pénalisent certaines activités, comme le secteur des loisirs et la conchyliculture. Elles ont également des impacts sur le milieu naturel, dont l'intérêt patrimonial est avéré, notamment

dans l'estuaire de la Seine, de ses affluents et des rivières normandes.

L'IFREMER consacre actuellement environ 28 MEuros/an aux actions de recherche et développement. Son action sur le volet côtier s'élève à 9,7 MEuros/an. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie consacre environ 7,3 MEuros/an aux actions d'études, de recherche et développement sur l'eau et les milieux aquatiques. Sur le littoral, son action en matière d'études et de réseaux de surveillance s'élève à environ 1,3 MEuros/an.

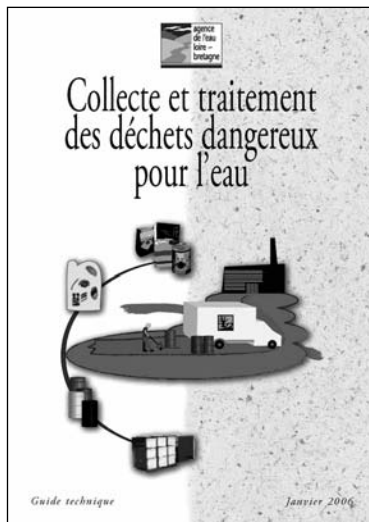
La signature de la convention de partenariat a eu lieu le 8 mars 2006 en présence de Guy Fradin, Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, et de Jean-Yves Perrot, Président Directeur Général de l'IFREMER.

**AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**  
51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE  
Tél. : 01 41 20 16 00 - Fax : 01 41 20 16 89  
[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## LOIRE-BRETAGNE



### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX POUR L'EAU



L'appellation Déchets Dangereux en Quantités Dispersées (DDQD) couvre un grand nombre de déchets de différentes natures et origines. Ils sont générés de manière diffuse par des producteurs divers : ménages, petites et moyennes entreprises et industries (PME-PMI), artisans et commerçants, agriculteurs, laboratoires, établissements d'enseignement et de recherche.

Les caractéristiques particulières de ces déchets (toxicité, dangerosité et faibles quantités produites) posent problème à chaque étape de

leur gestion, depuis l'identification même du déchet par son producteur jusqu'au traitement final. Ces DDQD peuvent nuire gravement à l'environnement, à la santé et entraver le bon fonctionnement des filières de collecte, de tri et de traitement.

La collecte de ces déchets a régulièrement augmenté ces dernières années grâce à :

- un réseau de centres de transit/regroupement,
- une politique d'aide financière des Agences de l'Eau,

- une communication et une animation par les Chambres Consulaires, les organisations professionnelles, les Conseils Régionaux, les Délégations Régionales de l'ADEME et les DRIRE au travers des opérations collectives.

Pourtant, une étude menée sur le Bassin Loire-Bretagne pour l'année 2004 montre que seuls 15 à 20 % des DDQD des PME-PMI, artisans et commerçants sont collectés et traités dans des filières adaptées.

Face à cette situation, l'Agence de l'Eau a élaboré un guide technique relatif à "la Collecte et au traitement des déchets dangereux pour l'eau". Ce document vise trois objectifs :

- diffuser les bonnes pratiques qui peuvent être mises en oeuvre,
- organiser la collecte des déchets qui ne sont pas encore traités,
- optimiser les coûts.

Il décrit le "gisement" de DDQD, le dispositif de collecte et de traitement et les formes de l'aide de l'Agence de l'Eau peut apporter et fait un tour d'horizon par grands secteurs d'activité.

Le guide est téléchargeable sur le site internet de l'Agence de l'Eau.

**AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE**  
Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45063 ORLÉANS Cedex 2  
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74  
[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

## RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE



### JACKY COTTET NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jacky Cottet, 62 ans, a été nommé Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse par décret du 27 mars 2006. Il remplace à cette fonction Pierre Roussel désormais Chef du Service de l'Inspection Générale de l'Environnement au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, il est coordonnateur de la mission d'Inspection Générale Territoriale Rhône-Alpes Auvergne au Conseil Général des Ponts et Chaussées.

Il a dirigé pendant près de 10 ans les Directions Départementales et Régionales de l'Équipement du Languedoc-Roussillon et de l'Hérault (2000 à 2005), de Bourgogne et de Côte-d'Or (1996 à 2000) et de la Drôme (1992 à 1996).

Jacky Cottet sera assisté dans ses nouvelles fonctions par deux Vice-Présidents, Alain Bauda, Maire de Villemagne et Jean-Marc Fragnoud, membre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes et par le Directeur de l'Agence de l'Eau, Alain Pialat.

### EVALUER LA QUALITÉ DES EAUX DE LA MÉDITERRANÉE

Le 17 mars, "l'Europe", le navire de l'IFREMER, a quitté le port de Toulon pour effectuer une série de mesures et d'observations. L'objectif de cette campagne DCE I, d'une durée de 24 jours, est d'initier la surveillance des eaux côtières méditerranéennes au titre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

La campagne DCE I s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse et l'IFREMER.

Le 28 novembre 2005, les deux Organismes ont signé un accord-cadre qui fixe les règles de leur coopération dans le domaine de la connaissance, de la surveillance, de la gestion, de la protection et de la mise en valeur du littoral méditerranéen, afin de renforcer l'efficacité de leurs interventions respectives.

Campagne pluridisciplinaire associant plusieurs partenaires scientifiques, DCE I permet, pour la première fois, de collecter des informations sur l'état chimique et biologique de l'ensemble des eaux côtières, de la Camargue et des étangs littoraux (ou lagunes) des deux Bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Plusieurs types de manipulations sont programmées :

- la mise en œuvre, selon la méthodologie Rinbio, de 98 stations artificielles de moules pour déterminer le niveau de contamination chimique de l'eau ;

- le prélèvement de sédiments également pour la connaissance des niveaux de contamination chimique ;
- des prélèvements d'eau pour évaluer les niveaux en sels nutritifs et en chlorophylle (30 stations) ;
- des prélèvements de sédiments pour étudier l'abondance et la biomasse d'espèces vivant sur les fonds sableux ou vaseux (40 stations) ;
- des observations permettant d'évaluer le degré de vitalité et l'état de santé des herbiers de Posidonie (25 stations) ;
- une étude du phytoplancton.

Les résultats de la campagne DCE I, qui seront disponibles en 2007, contribueront à l'élaboration d'un tableau cohérent et complet de l'état des eaux des deux Bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Ils aideront à la définition des actions nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux côtières et des lagunes méditerranéennes en 2015.

**AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE**  
2, 4 allée de Lodz - 69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax : 04 72 71 26 03  
<http://www.eaurmc.fr>

## ADOUR-GARONNE



### L'ACTION-TEST "GERS AMONT"

Les rivières de Gascogne subissent d'importantes altérations, notamment d'origine agricole. Elles induisent un risque élevé de non atteinte du bon état des eaux préconisé par la Directive-Cadre sur l'Eau à l'horizon 2015. La présence de pesticides dans le milieu naturel rend vulnérable les ressources en eau et nécessite des traitements poussés pour la production d'eau potable.

Lancée fin 2005, l'action-test "Gers amont" (en amont du captage de Roquelaure) vise à éprouver de nouvelles modalités de gouvernance permettant de mobiliser tous les acteurs concernés par cette problématique afin d'engager des opérations réduisant la pollution phytosanitaire. Le Conseil Général du Gers assure la coordination et l'animation générale de cette action, dont le premier comité de pilotage s'est réuni fin 2005 (celui-ci regroupe le monde agricole, les collectivités locales, les syndicats d'eau potable et de rivières, les pêcheurs, les associations

de protection de l'environnement et des consommateurs, les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, ...).

Une quinzaine de réunions d'information, à l'attention des agriculteurs, a été organisée durant tout le mois de février, afin de les informer des enjeux et de la mise en œuvre de cette action.

Le diagnostic de territoire, réalisé par la Chambre d'Agriculture du Gers, est bien engagé et les trois groupes de travail (usages agricoles, usages non agricoles et suivi de la qualité de l'eau) ont d'ores et déjà avancé sur leurs thématiques.

**AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE**  
90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE Cedex  
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

## UNE NOUVELLE CARTE DES ZONES SENSIBLES À L'EUTROPHISATION !



Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, s'est félicité de la parution des arrêtés préfectoraux portant extension des zones sensibles à l'eutrophisation pour les Bassins Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée.

La totalité des eaux de surface intérieures et littorales de ces trois Bassins, à l'exception des eaux littorales vendéennes, sont donc ainsi classées en zones sensibles.

Pour le Bassin Rhône-Méditerranée, cette extension porte sur l'étang de Thau et le fleuve Vistre, ainsi que leurs bassins versants respectifs.

Ce classement a pour conséquence d'imposer l'amélioration des performances de traitement des stations d'épuration des eaux usées urbaines en ce qui concerne l'élimination des pollutions azotées et phosphorées, dont les rejets dans les eaux de surface contribuent à leur eutrophisation.

L'eutrophisation des eaux de surface est provoquée par leur enrichissement en matières nutritives azotées et phosphorées et se traduit par un développement excessif de la flore aquatique dans les rivières et en mer, en particulier par des "marées vertes". Ce développement provoque un manque d'oxygénation du milieu aquatique, lié à la décomposition de cette flore, la disparition d'espèces animales et végétales sensibles et aussi des gênes importantes pour les activités humaines (nécessité de traitements supplémentaires coûteux pour la production d'eau potable et les piscines, navigation de plaisance et pêche rendues difficiles voire impossibles du fait des excès de végétaux dans l'eau et perturbations parfois très sévères des activités aquacoles et conchylicoles, ...).

Cette nouvelle délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation permet également de répondre à la condamnation de la France le 23 septembre 2004, par la Cour de justice des Communautés Européennes, pour l'identification incomplète de ces zones.

## COMMENT FAVORISER LA CROISSANCE "DURABLE" DE L'ÉCONOMIE ?



Thierry Breton, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et Nelly Olin, Ministre de l'Écologie et du Développement Durable, ont mis en place un groupe de travail sur l'utili-

isation des instruments économiques au service du développement durable.

L'objectif de ce groupe de travail est de faire des propositions pour développer l'utilisation de ces instruments en France et les rendre plus cohérents avec nos objectifs environnementaux et nos exigences en termes de croissance et de compétitivité, tout en respectant nos contraintes européennes et internationales. L'approche, principalement réglementaire, qui est aujourd'hui privilégiée par la France, mérite en effet d'être examinée à la lumière des expériences menées à l'étranger dans les domaines de la fiscalité liée à l'environnement et des marchés de quotas négociables.

Le groupe de travail rassemble des parlementaires, des élus locaux, des représentants des partenaires sociaux, d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement, de l'administration, ainsi que des experts des questions économiques. Le secrétariat en est assuré de façon conjointe par le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable.

Le groupe de travail remettra un rapport intermédiaire dans le courant de l'été 2006 afin d'indiquer au gouvernement les pistes dont la concrétisation lui semble réalisable à brève échéance. Un rapport complet sera ensuite remis aux Ministres de l'Économie et de l'Écologie en janvier 2007.

Le groupe abordera les thèmes qui constituent des enjeux primordiaux pour les décennies à venir :

- la lutte contre le réchauffement climatique ;
- la réduction des pollutions diffuses affectant la qualité de l'eau ;
- l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain ;
- la protection de la biodiversité et des espaces naturels.

Les Ministres ont insisté sur l'intérêt des instruments économiques pour atteindre au moindre coût les objectifs environnementaux que la France s'est fixés. Ils ont souligné qu'il était primordial d'atteindre ces objectifs à l'aide des outils les plus pertinents, de manière cohérente avec la compétitivité de nos entreprises et de notre économie et sans accroître le niveau des prélèvements obligatoires.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

20 avenue de Ségur - 75302 PARIS 07 SP  
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23  
[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

## BELLE-ÎLE-EN-MER DESSALE L'EAU DE MER

Pour pallier une pénurie sévère et prolongée d'eau potable à Belle-Île-en-Mer (Morbihan), Saur France met en œuvre, dans le cadre d'un marché de service lancé par la Communauté de Communes, une première unité de dessalement d'eau de mer. Cette station mobile, d'une capacité de 25 m<sup>3</sup>/h, en cours d'installation à proximité de la plage des Grands-Sables, sera opérationnelle en avril. La Communauté de Communes s'appuiera sur la solidarité départementale et le concours de l'Agence de l'Eau pour financer cette opération.

Une seconde station d'une capacité identique viendra compléter ce dispositif début juin, portant la capacité d'approvisionnement en eau potable à 50 m<sup>3</sup>/h, soit 1 000 m<sup>3</sup>/jour. La production journalière de ces deux stations mobiles de traitement renforcera les ressources disponibles sur l'île, évitant ainsi la situation

critique de fin 2005. L'exploitation de ces deux unités, prévue jusqu'à la fin 2006, pourrait être prolongée en cas de besoin.

Conçues et réalisées par la Société Lorientaise de Construction Electromécanique (SLCE), ces stations de traitement d'eau utilisent la technologie de l'osmose inverse qui, par filtrage, retient de 98 à 99 % du sel ainsi que les bactéries et micro-organismes contenus dans l'eau de mer. Un mètre cube d'eau potable est ainsi produit pour 3 m<sup>3</sup> d'eau de mer pompés.

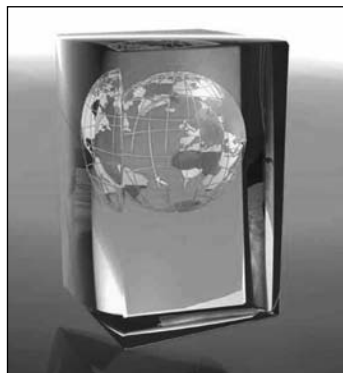
### SAUR

2, rue de la Bresle - 78312 Maurepas Cedex

Tél. : 01 30 13 38 41

<http://www.saur.com>

## VÉOLIA EAU REMPORTE DEUX PRIX AUX "GLOBAL WATER AWARDS 2006" !



Le mensuel "Global Water Intelligence" (GWI) vient de décerner à Veolia Eau, deux "Global Water Awards". Ces récompenses saluent l'innovation et l'engagement des entreprises et des organismes qui oeuvrent en vue d'assurer de l'eau pour tous pour les générations à venir.

Veolia Eau a remporté le prix de "l'Usine de dessalement de l'année" pour l'usine d'Ashkelon en Israël ainsi que le prix de "l'Entreprise de dessalement

de l'année" qui a récompensé sa filiale de solutions technologiques, Veolia Eau Solutions & Technologies. Enfin, Veolia Wasser, sa filiale allemande, a été classée deuxième du classement de la meilleure "Compagnie d'eau de l'année".

Pour Antoine Frérot, Directeur Général de Veolia Eau, "ces récompenses sont, pour les équipes de Veolia Eau, la meilleure reconnaissance de l'excellent travail réalisé au Moyen-Orient, en Allemagne, et dans tous les pays où nos technologies apportent des solutions aux collectivités locales et aux industriels en vue de mieux servir les consommateurs et protéger l'environnement".

### VEOLIA EAU

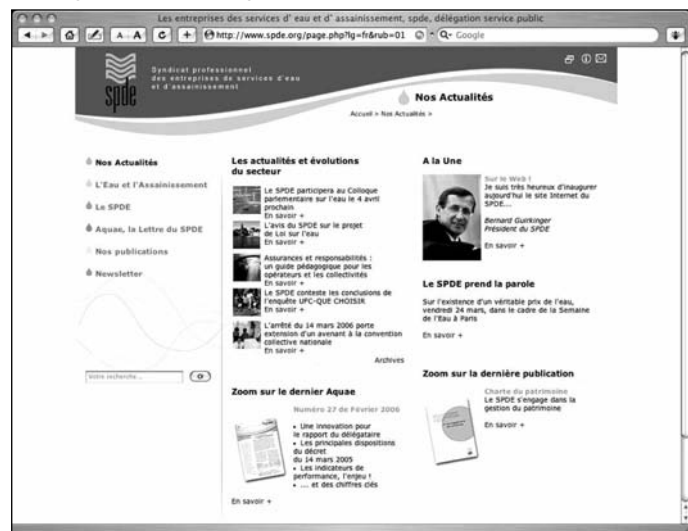
52 rue d'Anjou - 75008 Paris

Tél. : 01 49 24 49 24

<http://www.veoliaeau.com>

## LE SPDE LANCE SON NOUVEAU SITE INTERNET !

Le Syndicat Professionnel des Entreprises de Services d'Eau et d'Assainissement vient de lancer son nouveau site internet : <http://www.spde.org>. Ce site s'adresse aux adhérents, interlocuteurs et partenaires du SPDE, aux experts du secteur de l'eau et de façon générale à toute personne intéressée.



On peut y découvrir les prises de position et les engagements du SPDE, ainsi que les outils mis à disposition des collectivités organisatrices, des consommateurs et des opérateurs des services de l'eau et de l'assainissement.

Une navigation régulière sur ce site permettra aux internautes d'être au courant des points d'actualité juridique, sociale et réglementaire du secteur, de s'informer sur les prises de parole passées et à venir des représentants du SPDE, de découvrir les numéros d'Aquae avant leur diffusion, ou encore de télécharger les publications du SPDE en avant première.

Le site accordera également une place spécifique aux données chiffrées de l'eau qui seront mises à jour régulièrement et progressivement étoffées.

### SPDE

83, avenue Foch - 75116 Paris

Tél. : 01 53 70 13 58 - Fax : 01 53 70 13 41

<http://www.spde.org>



## SÉCURITÉ CIVILE DANS L'EST DE LA FRANCE : LA CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS PAR SATELLITE

Conçu pour épauler les activités de sécurité civile dans l'Est de la France, un service de cartographie d'urgence par satellite est en alerte 24 heures par jour et sept jours sur sept.

Cette application-pilote a été développée pour la gestion des inondations, qui constituent aujourd'hui le type de catastrophe naturelle le plus répandu dans le monde.

Mis en place avec le soutien de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), le Service de Surveillance des Plaines Inondables a pour objectif de fournir des cartes dans les six heures en situation de crise, afin de donner aux services de secours d'urgence la capacité de prendre la mesure -quasiment en temps réel- de l'étendue des inondations. Ce service trouve également des applications pour l'évaluation des risques et les efforts de prévention.

Développée en trois ans dans le cadre du programme de l'ESA pour le Développement du Marché de l'Observation de la Terre (EOMD), l'application a été mise en place avec la Zone de Défense Est (ZD Est) française. Constituée de 18 départements, la ZD Est recouvre une surface de 105 000 km<sup>2</sup>, pour une population de 8,3 millions de personnes. Elle comprend quatre bassins hydrologiques principaux potentiellement vulnérables aux inondations. Le Service Régional de Traitement d'Image et de Télédétection (SERTIT), basé à Strasbourg et spécialisé dans la cartographie rapide, est le fournisseur du service, tandis que la préfecture de la ZD Est intervient comme partenaire et utilisateur final.

Le service utilise deux types de données satellitaires. L'imagerie à haute résolution obtenue par les satellites optiques est combinée avec les images radar que les satellites peuvent collecter par tout temps, même durant la nuit ou à travers un épais voile nuageux et malgré la pluie.

Le haut niveau de détails fourni par les images optiques est utilisé à l'avance pour établir des cartes de référence d'occupation des sols. Celles-ci peuvent ensuite être combinées avec les images radar qui permettent de repérer les zones inondées et

détrempées. Ces images peuvent aussi être associées à des modèles numériques de terrain en 3 dimensions dérivés des données radar afin de déterminer plus efficacement quelles sont les régions les plus susceptibles d'être touchées.

A l'origine, ce service a été conçu avant tout pour la cartographie des inondations en phase de crise, mais très rapidement, on s'est aperçu que les produits proposés pouvaient aussi être utiles pour la gestion des autres phases : le nettoyage après la crise, la prévention et la prévision.



Le Service de Surveillance des Plaines Inondables doit encore faire ses preuves en conditions de crises sur la ZD Est, bien que des images satellitaires soient régulièrement collectées pour la cartographie de référence et l'analyse des risques.

Le SERTIT a déjà effectué des opérations de cartographie de crise au cours de plusieurs situations d'inondations à l'étranger, de l'Allemagne à la Chine, en soutien de la Charte Internationale Espace et Catastrophes Majeures, qui assure l'acquisition prioritaire d'images satellite pour les opérations humanitaires en cas de catastrophe.

Ce succès a conduit à la poursuite du développement du service de cartographie d'urgence dans le cadre des projets Earthwatch GMES Services Elements (GSE), Risk-EOS et Respond de l'ESA, afin de répondre aux situations de catastrophes naturelles et aux besoins d'aide humanitaire dans le monde entier en fournissant des services aux ONG humanitaires et aux agences de protection civile.

### AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE

8-10, rue Mario Nikis - 75738 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 53 69 71 55 - Fax : 01 53 69 76 90  
<http://www.esa.int>

## UNE NOUVELLE DIRECTIVE EUROPÉENNE POUR LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINNADE

Après trois ans de négociations, le Conseil Européen a adopté, le 15 février dernier, une nouvelle Directive sur la qualité des eaux de baignade qui abroge et remplace la Directive 76/160/CEE.

Plus simple et plus efficace que la réglementation en vigueur depuis 1976, elle améliore l'information du public et prône une gestion active des baignades.

La nouvelle Directive simplifie le dispositif de suivi de la contamination des eaux, désormais seuls deux paramètres (Escherichia coli et entérocoques intestinaux), au lieu de dix neuf auparavant, seront examinés. Par ailleurs, les seuils de qualité requis pour autoriser la baignade sont relevés pour réduire de 12 % aujourd'hui à 7,5 % le risque moyen pour un baigneur de contracter une maladie. La Directive prévoit que des recherches scientifiques soient poursuivies dans divers domaines (cyanobactéries, virus, phytoplancton) pour améliorer encore la protection de la santé des baigneurs.

La Directive classe désormais les sites de baignades en quatre catégories (excellente, bonne, suffisante, mauvaise) contre trois auparavant. Ce classement résultera d'une évaluation de la qualité

des eaux sur une période de trois ans au lieu d'un an actuellement, pour la reconnaissance d'une qualité continue (exception faite des pollutions "accidentelles" si le site est alors momentanément fermé à la baignade). Ces nouvelles modalités de classement permettront une meilleure discrimination des actuelles baignades classées B-qualité moyenne ("bonnes" / "suffisantes").

L'information des baigneurs sera améliorée, tant sur les sites de baignades eux-mêmes, que par les médias et Internet.

La mise en œuvre de cette Directive en France va contribuer à responsabiliser les collectivités locales, puisqu'elles seront tenues de recenser leurs sites de baignades, d'en élaborer le diagnostic et d'en assurer la surveillance sanitaire, sous le contrôle des services du Ministère de la Santé.

### COMMISSION EUROPÉENNE

Rue de la loi 200 - B - 1049 Bruxelles - Belgique  
Tél. : + 32 (0)2 299 11 11  
[www.europa.eu.int](http://www.europa.eu.int)



## 4<sup>ÈME</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU : LES RECOMMANDATIONS

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), ses Réseaux Régionaux pour l'Afrique (RAOB) ou l'Europe (EURO-RIOB) et leurs partenaires, ont participé activement aux débats sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui ont eu lieu lors du IV<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau de Mexico.

Les membres du RIOB, du RAOB et d'EURO-RIOB ont ainsi animé le 18 mars 2006 quatre sessions thématiques sur :

- la gestion des Bassins Transfrontaliers Africains (AMCOW / RAOB),
- l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (EURO-RIOB),
- la participation des usagers et du public et la solidarité dans la gestion de bassin (RIOB),
- la synthèse des progrès réalisés pour la gestion des Bassins Transfrontaliers dans le monde (RIOBT).

Ces rencontres ont permis aux participants de partager leurs expériences, d'échanger et débattre pour développer et améliorer la gestion par bassin dans le monde. Les progrès qu'il restait à accomplir en ce sens et les propositions concrètes permettant d'y parvenir ont été formalisées à travers des recommandations.

Le RIOB a pour objectif d'améliorer la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques par bassin versant.

Il regroupe 158 Organismes - Membres ou observateurs permanents dans 52 pays.

Depuis les années 90, la gestion par bassin des fleuves, des lacs ou des aquifères a connu un développement rapide dans de nombreux pays qui en ont fait la base de leur législation nationale sur l'eau ou l'expérimentent dans des bassins pilotes.

La Directive-Cadre Européenne sur l'Eau de 2000 fixe, de son côté, un objectif de bon état écologique dans les Districts Hydrographiques nationaux ou internationaux des 25 Etats-Membres actuels et les Pays candidats à l'adhésion dans l'Union Européenne.

La gestion des Bassins des 263 fleuves et des centaines d'aquifères transfrontaliers est de plus en plus prise en compte au sein de Commissions, d'Autorités ou d'Organisations Internationales.

***Cette expérience acquise permet aujourd'hui d'affirmer que la gestion par bassin : ça marche ! quand il y a une volonté politique suivie dans le temps pour l'instaurer et la faire fonctionner !***

**Sur cette constatation :**

**Le RIOB recommande que la gestion des ressources en eau soit organisée :**

- à l'échelle pertinente des bassins versants, locaux, nationaux ou transfrontaliers, des fleuves, des lacs et des aquifères ;
- avec une participation à la prise des décisions, à côté des Administrations Gouvernementales compétentes, des Auto-

rités territoriales concernées, des représentants des différentes catégories d'usagers et des associations de protection de la nature ou porteuse d'intérêts collectifs;

- sur la base de plans de gestion, ou schémas directeurs, fixant les objectifs à atteindre à moyen et long terme, par la réalisation de programmes de mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels successifs;
- en mobilisant des financements spécifiques, sur la base de l'application du principe "pollueurs-payeurs" et de systèmes "utilisateurs-payeurs".

**Le RIOB recommande la mise en place des cadres juridiques appropriés permettant de prendre en compte ces cinq principes universels.**

"La participation des usagers doit être organisée dans des lieux de concertation permettant une réelle mobilisation partenariale".

**Le RIOB recommande d'organiser cette participation au sein de Comités ou Conseils de Bassin.**

Ces instances de bassin devront être associées aux décisions concernant la politique de l'eau dans le bassin, dans le cadre de procédures définissant clairement leur rôle dans la préparation des décisions à prendre par les Autorités publiques compétentes.

En particulier, elles devront participer, à la définition des objectifs à long terme et à l'élaboration des plans de gestion ou des schémas directeurs, à la sélection des priorités d'aménagements et

d'équipements, à la mise en oeuvre des programmes de mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels, ainsi qu'à la fixation des principes de financement et au calcul des redevances les concernant.

Leur rôle devra être facilité par la mise en place de systèmes intégrés d'information permettant de connaître la situation des ressources, en quantité et en qualité, ainsi que l'état des écosystèmes, d'évaluer les risques, de suivre les différents prélèvements et leur efficacité, d'identifier les rejets polluants et d'une façon générale d'évaluer les évolutions et l'efficacité des actions entreprises. Ces informations devront servir de base objective à la concertation et à la négociation.

Enfin, des moyens importants devront être consacrés à la sensibilisation et à la participation du public, et notamment les femmes et les jeunes, et à la formation à la prise de décisions de ses représentants.

**"Le financement par les usagers est une composante de leur participation".**

Les investissements nécessaires pour gérer durablement, administrer, préserver et contrôler les ressources et les écosystèmes, ainsi que pour assurer l'exploitation des services et équipements collectifs, leur maintenance et leur renouvellement demandent des moyens financiers considérables.



## DATIONS DU RIOB

Toutes les analyses convergent pour mettre en évidence l'impossibilité de faire face aux besoins financiers du secteur de l'eau par les seuls moyens budgétaires publics traditionnels centralisés (subventions).

La nécessité de mettre en place des systèmes de financements complémentaires reposant sur la participation et la solidarité des usagers s'impose presque partout.

Il faut donc envisager des ressources financières spécifiques complémentaires les unes des autres en combinant des taxes administratives, une tarification des services collectifs et des redevances affectées. Ce dispositif permet de créer une incitation à la limitation des gaspillages et à la dépollution ou la réduction des rejets.

**Le RIOB recommande la mise en place des redevances de bassin dont l'efficacité a été démontrée partout où elle a été réalisée.**

De telles redevances permettent de mobiliser des sommes importantes indispensables au financement du secteur, tout en assurant une solidarité entre l'amont et l'aval des bassins et entre catégories d'usagers et tout en ayant un effet interactif sur la réduction des consommations et sur le contrôle des pollutions.

**Le RIOB recommande une application progressive de ces redevances pour adapter ces systèmes modernes de financement à la situation propre de chaque pays et à la solvabilité des populations locales.**

Il est souhaitable que ces redevances soient fixées par consensus au sein des Comités de Bassin et qu'elles soient gérées à ce niveau par un organisme spécialisé en accord avec les pouvoirs publics.

**"L'eau ne connaît pas les frontières".**

Il existe 263 fleuves transfrontaliers dans le monde, dont les bassins couvrent une superficie d'environ 50 % des terres émergées. L'eau ne connaît pas les frontières nationales et administratives : La gestion des ressources partagées entre plusieurs Pays voisins, doit tenir compte de cette réalité à l'échelle de l'ensemble des Bassins Transfrontaliers concernés.

**Le RIOB recommande que pour les fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, des accords de coopération soient conclus ou confortés entre les Pays riverains et que des plans de gestion soient conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants, notamment au sein de Commissions Internationales, d'Autorités de Bassin ou d'Organismes Internationaux ou transfrontaliers appropriés.**

**Le RIOB recommande que les accords internationaux pour la gestion des Bassins Transfrontaliers prévoient une association des Pouvoirs locaux et des usagers de l'eau et des milieux, dans le respect des souverainetés nationales.**

La création de Commissions Internationales se réunissant fréquemment et régulièrement et qui associeraient, à l'échelle de tout le bassin, l'ensemble des administrations concernées, des collectivités locales et des usagers des pays riverains permettra un meilleur dialogue, l'échange des informations utiles, la résolution des conflits potentiels et le partage des bénéfices d'une meilleure gestion commune et le renforcement de la coopération transfrontalière.

**Le RIOB recommande également que la problématique de la gestion de l'eau et des milieux dans les îles soit prise en compte par les Institutions multilatérales et les Autorités Nationales concernées. La coopération entre les îles sur cette problématique doit être renforcée sur la base des principes généraux énoncés ci-dessus.**

**Le RIOB recommande que l'Aide Publique au Développement, bi et multilatérale, soit particulièrement mobi-**

**lisée pour soutenir les projets de création d'Organismes de Bassin locaux, nationaux ou transfrontaliers, conformes aux principes énoncés ci-dessus.**

Il est souhaitable que l'Aide Publique Internationale réserve des moyens suffisants pour créer notamment les conditions d'un dialogue entre les responsables des pays concernés par un même Bassin Transfrontalier et pour financer les études préalables à l'élaboration des accords internationaux indispensables et à la mise en place des outils institutionnels et techniques de leur application.



### RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau  
21, rue de Madrid - 75008 PARIS  
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45  
riob2@wanadoo.fr - www.riob.org

## "BRIDGE" : UNE MÉTHODOLOGIE COMMUNE POUR L'ÉTABLISSEMENT DE VALEURS-SEUILS DANS LES EAUX SOUTERRAINES

La proposition de Directive Eau Souterraine (future Directive fille de la Directive-Cadre sur l'Eau), prévoit que des valeurs-seuil élaborées au niveau des districts doivent être employées pour définir le statut chimique des masses d'eaux souterraines. L'établissement des listes de polluants à prendre en compte pour qualifier le statut des masses d'eaux souterraines doit nécessairement tenir compte de la disponibilité des données et du niveau de connaissance.

Pour soutenir cette approche, un bilan complet des polluants représentatifs de la qualité des masses d'eaux souterraines doit être effectué sur la base des données existantes. Des recherches additionnelles doivent être entreprises pour augmenter les données disponibles.

**L'objectif du projet BRIDGE est de définir une méthodologie commune aux Etats-Membres pour l'établissement de valeurs seuils dans les eaux souterraines.**

Il s'agit notamment de :

- étudier et rassembler les données scientifiques pour déterminer les critères d'évaluation de la chimie des eaux souterraines (données sur les polluants et paramètres hydrogéologiques clés) ;
- déduire une méthodologie commune basée sur les résultats scientifiques et définie au niveau d'un bassin versant ou

d'une nappe d'eau souterraine pour mettre en oeuvre des valeurs seuils ;

- vérifier l'applicabilité et la validité de ces valeurs seuils au moyen d'études de cas à l'échelle Européenne ;
- compléter les données disponibles en identifiant et en intégrant d'autres études ;
- effectuer une évaluation de l'impact environnemental tenant compte des impacts économiques et sociaux.

L'Office International de l'Eau fait partie des différents acteurs européens qui ont été choisis par la Commission Européenne pour participer à l'élaboration de la méthodologie commune prévue par le projet BRIDGE.

L'OIEau est particulièrement impliqué au sein de la Tache 6 intitulée "Recommandations et communication".

### OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DI2DE

15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48  
snide@oieau.fr  
www.oieau.org

## JEAN-LOUIS MILLO SUCCÈDE À JOËL MANCEL COMME DIRECTEUR DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE !



Pendant plus de 10 ans, Joël Mancel, Ingénieur Général du Génie Rural des Eaux et Forêts, a assuré la Direction de la Coopération Internationale pour promouvoir et développer les activités de l'OIEau à l'étranger, sur les thèmes de la formation, la documentation, les systèmes informatiques, la gestion de bases de données, les expertises et audits dans les domaines des ressources en eau, de gestion par bassin versant, des services d'eau potable et d'assainissement, de l'irrigation, des eaux industrielles.

Son expertise et ses qualités relationnelles ont été particulièrement appréciés tant par ses collègues que par les partenaires avec lesquels il a su initier et consolider une collaboration fructueuse.

Il prend aujourd'hui sa retraite et va pouvoir désormais pleinement se consacrer à ses passions et à ses fonctions électives comme Maire de Beaurecueil et Vice-Président de la Communauté de Communes d'Aix-en-Provence.

**C'est Jean-Louis Millo, 59 ans, Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et Forêts, qui le remplace.**

Jean-Louis Millo a successivement exercé les fonctions de Chef du Bureau "gestion des ressources naturelles et environnement" au Ministère de la Coopération (1991-1993), de Chargé de Mission au Secrétariat Général pour les Affaires Régionales à la Préfecture de Région Corse (1993-1996) et de Directeur Régional de l'Environnement (DIREN) de la Martinique (1996-2001).



Depuis 2001, il a dirigé le Groupement d'Intérêt Public des Calanques de Marseille. Créé en 1999, cet organisme est chargé d'animer et de coordonner les actions de protection et de gestion en vue de préserver la nature exceptionnelle du site classé des calanques et de préparer la création d'un Parc National.

En prenant la tête de la DCI, Jean-Louis Millo arrive en terrain connu puisqu'il a déjà travaillé au CEFIGRE (Centre de Formation International à la Gestion des Ressources en Eaux) en tant que Chef du Département Irrigation (1985-1986) puis de la Division Afrique, de 1987 à 1991, date de la fusion du CEFIGRE au sein de l'OIEau.

Tout le personnel de l'OIEAU se réjouit du retour de Jean-Louis Millo et lui souhaite la bienvenue.

Nous souhaitons également à Joël Mancel une retraite très active !

### OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - AQUACOOPE

BP 75 - 06902 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex  
Tél. : 04 92 94 58 00 - Fax : 04 93 65 44 02  
aquacoope@oieau.fr  
www.oieau.org

## AU CŒUR DU 4<sup>ÈME</sup> FORUM MONDIAL DE L'EAU : LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION PARTAGÉS SUR L'EAU

Afin de tendre à une gestion globale des ressources en eau, notamment à l'échelle des bassins versants, il est de toute première importance pour les décideurs de pouvoir disposer à tous les niveaux pertinents d'informations fiables, complètes et représentatives à la fois sur l'état qualitatif et quantitatifs des ressources en eau, la situation des biotopes et milieux aquatiques et leurs degrés de sensibilité, les usages de l'eau et les sources de pollution, les risques d'occurrence de phénomènes extrêmes (inondations, sécheresses, pollutions accidentelles), et les indicateurs économiques, coûts, prix, redevance, etc.

Or cette information est souvent dispersée, hétérogène, incomplète et n'est pas toujours comparable, ni adaptée aux besoins nécessaires aux prises objectives de décisions. Bien souvent les moyens d'échanges, de mise en commun, d'harmonisation et de synthèse et de capitalisation de cette information sont largement insuffisants.

L'organisation de Systèmes d'Information (SI) partagés sur l'eau permet la valorisation des données et informations existantes aux divers niveaux d'intervention dans une démarche globale bénéficiant à l'ensemble des acteurs. Ces Systèmes d'Information constituent donc souvent l'un des instruments prioritaires à développer pour étayer une politique efficace de gestion des ressources en eau et de prévention des risques.

En organisant la session FT5-13 le 21 mars 2006 durant le 4<sup>ème</sup> Forum Mondial sur l'Eau, l'Office International de l'Eau, la CONAGUA et leurs partenaires ont voulu souligner l'intérêt des Systèmes d'Information partagés sur l'Eau.

Il apparaît en particulier nécessaire de :

- sensibiliser les politiques et responsables techniques à une gestion intégrée cohérente et globale des données et informations nécessaires,
- définir une stratégie globale d'organisation et mise en oeuvre du Système d'Information, en s'appuyant sur une analyse cohérente des besoins et de l'existant et en reconnaissant le rôle central des producteurs et gestionnaires de données et informations existant aux divers niveaux,
- s'interroger sur la nature des informations utiles, les moyens de collecte, de mesure et d'analyse, ainsi que du contrôle de la qualité des données produites, de leur transmission et de leur conservation, les formes sous lesquelles les informations doivent être mises à la disposition des décideurs ou des techniciens et scientifiques ainsi que les moyens de diffusion et de dissémination.

Il est important d'éviter une sophistication abusive privilégiant l'utilisation de technologies de pointe souvent au détriment d'une réelle réflexion sur l'organisation concrète et du recours à des solutions simples qui sont le plus souvent très efficaces.

Il faut aussi définir des standards communs permettant de réunir de façon globale des informations comparables produites par les différents intervenants, pour pouvoir organiser de véritables observatoires au niveau des Bassins Nationaux ou Transfrontaliers et

aussi de permettre de centraliser l'information de synthèse nécessaire à la définition des politiques gouvernementales. Les Systèmes d'Information sur les fleuves et aquifères partagés doivent être conçus de façon cohérente et globale à l'échelle du bassin versant dans son ensemble, dans le cadre d'accords entre les pays riverains.

En conclusion, il est recommandé aux Pouvoirs Publics et aux Organisations de Coopération bi et multilatérales :

- de considérer la mise en place de systèmes complets d'information comme une obligation,
- de bien préciser qu'elles sont les institutions responsables de l'organisation et de l'exploitation permanente de tels systèmes,
- de garantir non seulement des moyens suffisants pour les investissements, mais encore les mécanismes financiers permettant d'assurer leur fonctionnement continu sur le long terme,
- de favoriser l'émergence de moyens et de compétences d'ingénierie spécifique,
- de soutenir les travaux visant à la définition de standards et de nomenclatures communes pour l'administration des données,
- de promouvoir la création d'Observatoires des Ressources en Eau et de leurs usages au niveau de chaque bassin, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers, et l'organisation de Systèmes Nationaux d'Information, cohérents avec ces Observatoires de Bassin.



Le projet de Système National d'Information sur l'Eau (SINA) du Mexique développé dans le cadre de la coopération avec la France a fait l'objet, en ce sens, d'une présentation détaillée.



Office International de l'Eau



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - AQUACOOPE  
BP 75 - 06902 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex  
Tél. : 04 92 94 58 00 - Fax : 04 93 65 44 02  
aquacoope@oieau.fr  
www.oieau.org

## Nos Stages de Formation pour juin et juillet 2006

DATE	REF.	TITRE	Prix € HT
15-19/5/2006 et 19-23/6/2006	F004	Gestion technique d'une station d'épuration	2440
29/5-2/6/2006	C026	Exécution et contrôle des remblais de tranchées	1101
29/5-2/6/2006	D002	Comment utiliser les équipements de télégestion - initiation	1118
29/5-2/6/2006	E053	La ville et son assainissement : comment mettre en oeuvre les nouvelles recommandations ? Module 1	1495
29/5-2/6/2006	E054	La ville et son assainissement : comment mettre en oeuvre les nouvelles recommandations ? Module 2	1495
29/5-2/6/2006	F003	Exploiter une station d'épuration physico-chimique	1195
29/5-2/6/2006	F011	Exploitation des systèmes de déshydratation des boues	1388
29/5-1/6/2006	F017	Exploiter des biofiltres et une désodorisation	1155
29/5-2/6/2006	G003	Forage d'eau	1574
29/5-1/6/2006	I005	Maintenance des équipements mécaniques des petites stations d'épuration	1143
29/5-2/6/2006	K011	Eau potable et assainissement : découverte d'un métier	1156
29/5-2/6/2006	N010	Exploitation d'une station d'épuration biologique - niveau 1	1277
29/5-2/6/2006	Z008	Déchets municipaux : découverte d'un métier	1384
30/5-2/6/2006	N002	Résines échangeuses d'ions	1006
6-9/6/2006	A005	Analyses des eaux en laboratoire - niveau 3	1306
6-8/6/2006	E051	Inspection télévisée des réseaux : modifications apportées par la norme NFEN 13508-2 (codage Inspec)	1090
6-9/6/2006	K030	S.I.G pour la gestion de l'eau	1377
6-8/6/2006	S017	Enrochements en rivière	1444
7-9/6/2006	F031	Traitement des sous-produits de l'assainissement (hors boues d'épuration)	1027
12-16/6/2006	C041	Diagnostic et modélisation des réseaux d'eau potable	1322
12-16/6/2006	E025	Restauration, entretien et aménagement d'un cours d'eau	1320
12-16/6/2006	F007	Conception et dimensionnement - Module 1 : station à boues activées sur réseau séparatif	1441
12-16/6/2006	F023	Conception et dimensionnement - module 4 : procédés compacts d'épuration	1369
12-16/6/2006	H004	Stations de pompage en réseaux d'assainissement	1324
12-16/6/2006	K002	Evolutions réglementaires et techniques en assainissement	1223
12-16/6/2006	L006	Exploitation et entretien des capteurs de qualité des eaux	1248
12-16/6/2006	N031	Production d'eau industrielle pour l'IAA	1245
13-16/6/2006	C020	Qualification à la maintenance des disconnecteurs	1024
13-15/6/2006	E029	Sécurité des personnels intervenant dans les réseaux d'assainissement	980
13-13/6/2006	E048	Interventions en espace confiné en assainissement	450
19-23/6/2006	B005	Exploitation des usines de production d'eau potable - niveau 3	1207
19-23/6/2006	E020	Déversoirs d'orage : conception, dimensionnement et exploitation	1135
19-23/6/2006	E039	Contrôle technique de l'assainissement non collectif existant	1220
19-23/6/2006	E050	Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement visitables et des ouvrages annexes	1115
19-23/6/2006	F005	Boues activées - niveau 3 : dysfonctionnement	1505
19-23/6/2006	N008	Exploitation d'une station de détoxification	1277

DATE	REF.	TITRE	Prix € HT
20-23/6/2006	A006	Analyses élémentaires relatives à la bactériologie des eaux - module 1	1140
20-22/6/2006	B015	Moyens de lutte contre les algues et leurs nuisances	899
20-23/6/2006	C007	Compteurs d'eau	1070
20-23/6/2006	C048	Protection incendie dans les communes	1198
20-21/6/2006	K035	Gestion des services et intercommunalité	1102
26-30/6/2006	C002	Exploiter les réseaux d'eau potable - module 2	1264
26-30/6/2006	E003	Hydrologie urbaine et calcul d'un réseau pluvial - niveau 1	1284
26-30/6/2006	E023	Autosurveillance des réseaux d'assainissement : mise en oeuvre	1200
26-29/6/2006	E038	Gestion de l'assainissement non collectif : réhabilitations sans contentieux	779
26-30/6/2006	F015	Conception et dimensionnement - module 3 : traitements pour petites collectivités	1490
26-30/6/2006	F025	Exploitation des stations d'épuration pour petites collectivités	1181
26-29/6/2006	F029	Initiation au traitement des boues - découverte d'une problématique et d'un métier	885
26-30/6/2006	F032	Génie civil des stations de traitement	1236
26-30/6/2006	L005	Mise en oeuvre de l'autosurveillance des stations d'épuration	1209
26-30/6/2006	L009	Hydrométrie des cours d'eau : le métier de jaugeur	1241
26-30/6/2006	N026	Dimensionnement de stations d'épuration à boues activées en agro-alimentaire	1316
27-29/6/2006	I018	Qualité de l'énergie électrique : enjeux, diagnostic et solutions	1072
3-6/7/2006	A007	Analyses relatives à la bactériologie des eaux - module 2	1261
3-7/7/2006	E028	Contrôle technique de l'assainissement non collectif neuf	1157

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### RENSEIGNEMENTS SUR LE STAGIAIRE

NOM ET PRENOM : .....

FONCTION : ..... SERVICE : .....

SOCIETE : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE : ..... TELECOPIE : .....

N° SIRET :  CODE APE :

### STAGE CONCERNE

TITRE DU STAGE ET REFERENCE (exemple : "Notions de base sur la chimie de l'eau" - A001) :  
.....

DATES : .....

Adresse de facturation :  à l'adresse ci-dessus  à l'organisme suivant :  
.....

A M. ou Mme : .....

Fait à : ..... Signature  
Le : ..... et cachet :

Merci de nous retourner ce bulletin le plus rapidement possible. Vous recevrez une convention en double exemplaire, confirmant votre inscription 4 semaines avant le début du stage.



**Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau**  
 22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
 Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax 05 55 11 47 01 - E-mail : [stages@oieau.fr](mailto:stages@oieau.fr)  
**Web : <http://www.oieau.org/cnfme>**

# Agenda des Événements

## Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
4-6/09/06	Bologne Italie	8 <sup>th</sup> International Conference on Modelling, Monitoring and Management of Water Pollution	Wessex Institute of Technology <a href="http://www.wessex.ac.uk/conferences">http://www.wessex.ac.uk/conferences</a>
4-7/09/06	Brisbane Australie	9 <sup>ème</sup> Symposium International sur les Cours d'Eau	Conseil Municipal de Brisbane <a href="http://www.riversymposium.com">http://www.riversymposium.com</a>
4-8/09/06	Nice France	The 7 <sup>th</sup> International Conference on Hydroinformatics - HIC 2006	<a href="http://www.hic06.org">http://www.hic06.org</a>
5-7/09/06	Bologne Italie	Sustainable Irrigation 2006	Wessex Institute of Technology <a href="http://www.wessex.ac.uk/conferences">http://www.wessex.ac.uk/conferences</a>
6-8/09/06	Lisbonne Portugal	International Conference on Fluvial Hydraulics	<a href="http://www.riverflow2006.org">http://www.riverflow2006.org</a>
10-14/09/06	Pékin Chine	Sustainable Water Management Practices	IWA <a href="http://www.iwa2006beijing.com">www.iwa2006beijing.com</a>
11-13/09/06	Gaborone Botswana	Conférence sur les technologies écologiquement rationnelles et la gestion des ressources en eau	IASTED <a href="http://www.iasted.org">http://www.iasted.org</a>
11-13/09/06	Mykonos Grèce	First International Conference on Environmental Toxicology	Wessex Institute of Technology <a href="http://www.wessex.ac.uk/conferences">http://www.wessex.ac.uk/conferences</a>
11-15/09/06	Tartu - Pühajärve	Symposium Européen sur les Grands Lacs	<a href="http://www.largelakes.ebc.ee">http://www.largelakes.ebc.ee</a>
11-16/09/06	Rome Italie	IDRA2006@ 30 <sup>th</sup> Italian Conference on Hydraulic Engineering	<a href="http://www.idra2006.it">http://www.idra2006.it</a>
13-15/09/06	Kuala Lumpur Malaisie	3 <sup>rd</sup> Asian Regional Conference and 7 <sup>th</sup> International Micro-Irrigation Congress (IMIC)	ICID <a href="http://www.icid2006.org">http://www.icid2006.org</a>
20-22/09/06	Megève France	Conférence Internationale "L'Eau en Montagne" et EURO-RIOB 2006	Réseau International des Organismes de Bassin <a href="http://www.riob.org">www.riob.org</a> <a href="http://www.echoalp.com/eau">www.echoalp.com/eau</a>
23-29/09/06	Lisbonne Portugal	10 <sup>th</sup> International Conference on Wetland Systems for Water Pollution Control	IWA <a href="http://www.wetconf10.adp.pt">http://www.wetconf10.adp.pt</a>
25-26/09/06	Goa Inde	The 2 <sup>nd</sup> International Symposium on Geo-information for Disaster Management	Indian Society for Remote Sensing <a href="http://www.commission4.isprs.org">http://www.commission4.isprs.org</a>
25-29/09/06	Asunción Paraguay	VIII Congreso Latinoamericano de Hidrogeología y EXPO AGUA 2006	<a href="http://www.alhsud2006.com.py">http://www.alhsud2006.com.py</a>
26-28/09/06	Bochum Allemagne	3 <sup>ème</sup> Symposium International sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau	ICWRS <a href="http://www.conventus.de/water/index.php">http://www.conventus.de/water/index.php</a>
9-13/10/06	Pékin Chine	34 <sup>th</sup> Congress of International Association of Hydrogeologists	Association Internationale des Hydrogéologues <a href="http://www.iah34bj.com">http://www.iah34bj.com</a>
9-15/10/06	Urumqi Chine	Eau, Ecosystèmes et Développement Durable en Zones Aride et Semi-aride	<a href="http://www.ephe.sorbonne.fr/watarid.htm">http://www.ephe.sorbonne.fr/watarid.htm</a>
10/10/06	Lyon France	Conférence Eau et Santé	GRAIE - GRAND LYON - ASTEE <a href="http://www.graie.org/graie/index.htm">http://www.graie.org/graie/index.htm</a>

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web  
<http://eaudoc.oieau.org>



## PARTAGER L'EAU, LES ENJEUX DE DEMAIN

L'eau perdrait-elle sa qualité de ressource renouvelable ?

De l'hygiène à la boisson, nos gestes quotidiens sont si évidemment liés à l'eau que nous oublions la complexité de cette ressource et de sa mobilisation. Dotée de propriétés physiques et chimiques uniques, l'eau est au cœur d'un cycle fragile dont l'équilibre est aujourd'hui menacé par les usages humains. Si l'eau est inégalement présente sur le globe, la pénurie en eau est toujours la conséquence d'utilisations en inadéquation avec la ressource disponible.

Les cinq premiers chapitres de l'ouvrage d'Alexandre Taithe font le point sur l'état de la ressource en eau : quels en sont les usages ? pourquoi les situations de pénurie se multiplient-elles ? en quoi l'eau est-elle davantage un facteur de coopération qu'une cause d'affrontement ? L'étude de plusieurs bassins hydrographiques à travers le monde sert de cadre à ces questions.

C'est ensuite l'enjeu social, économique et environnemental de la gestion de l'eau que nous dévoile l'auteur. Sur quelles bases l'eau doit-elle être partagée ? quelles sont les solutions économiques et institutionnelles à la pénurie en eau ? comment se gère la ressource en France et dans les pays en développement ?

Les règles de partage de l'eau sont d'autant plus complexes que la concurrence pour la ressource s'accroît. Un nouvel usager fait son apparition, en plus des utilisateurs humains : l'environnement. Les modèles de gestion de l'eau incluent alors la protection à long terme des écosystèmes.

### ÉDITIONS TECHNIP

27 rue Ginoux - 75737 Paris Cedex 15  
Tél. : 01 45 75 37 11 Fax : 01 45 78 33 80  
[www.editionstechnip.com](http://www.editionstechnip.com)

## HISTOIRE DE L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE : MOULINS, POMPES, ROUES ET TURBINES DE L'ANTIQUITÉ AU 20<sup>ÈME</sup> SIÈCLE



La découverte de l'énergie hydraulique a été l'une des plus grandes conquêtes de l'humanité. Dans un monde où les ressources énergétiques vont se raréfiant, cette énergie inépuisable constitue toujours un enjeu d'avenir. L'auteur, Pierre-Louis Viollet, en présente une fresque historique très illustrée des tout premiers indices de son apparition dans l'Antiquité, jusqu'aux perspectives offertes par l'hydroélectricité en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle.

Cet ouvrage décrit les techniques des roues hydrauliques romaines, les aménagements des rivières au Moyen-Âge, les barrages à moulins et comment sont nées les turbines modernes. Il raconte l'histoire des pompes hydrauliques, des anciennes norias à la machine de Damas et à celles, renommées en leur temps, dont le souvenir s'est perpétué : l'Artificio de Tolède, la pompe de la Samaritaine et celle du London Bridge, ainsi que la machine de Marly de Louis XIV. Il décrit aussi les interactions de la technique avec la société : qui étaient les entrepreneurs et les scientifiques qui ont marqué cette histoire, les travailleurs des centres artisanaux et industriels qui utilisaient cette énergie, quels furent les conflits pour l'usage de l'eau ? Ce livre est un ouvrage de référence pour l'histoire des techniques, mais il offre également au lecteur un voyage passionnant à travers les civilisations humaines.

### PRESSES DE L'ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

28 rue des Saints-Pères - 75343 Paris Cedex 7  
Tél. : 01 44 58 27 40 Fax : 01 44 58 27 44  
<http://pressesponts.enpc.fr>

## QUALITÉ DE L'EAU EN MILIEU RURAL, SAVOIRS ET PRATIQUES DANS LES BASSINS VERSANTS

Cet ouvrage présente les savoirs et savoir-faire les plus récents sur la pollution de l'eau en milieu rural et la dynamique de restauration de sa qualité. Les travaux se situent essentiellement en région d'élevage, dans l'arc atlantique et particulièrement en Bretagne. Quatre thèmes sont développés :

- les indicateurs, y compris biologiques et les méthodologies de suivi de la qualité ;
- les innovations techniques et les nouveaux outils permettant de mieux gérer la fertilisation, la protection des cultures et la prise en compte de l'aménagement rural ;

- La modélisation des effets du milieu, des pratiques et des aménagements pour élaborer divers scénarios ;
- La concertation et la mobilisation des acteurs.

### INRA ÉDITIONS

RD 10, F 78026 Versailles Cedex  
Tél. : 01 30 83 34 06 - Fax : 01 30 83 34 49  
<http://www.inra.fr>

## LES VOIES NAVIGABLES DE FRANCE



Le Journal du Parlement publie, dans sa collection les "dossiers économiques", un numéro spécial consacré aux voies navigables de France. Ce dossier est une œuvre collective qui regroupe les contributions des principaux acteurs de la voie d'eau (Elus Locaux, spécialistes de la voie d'eau, Présidents d'Associations ou d'Établissements Publics, acteurs économiques).

Au nombre des personnes interrogées, Gilles de Robien (Ministre des transports), François Bordry (Président de VNF), Guy Janin (Directeur Général de VNF), Jean-Paul Delevoye (Pré-

sident de l'Inland Navigation Europe) André Rossinot (Maire de Nancy et Président de l'Association Seine-Moselle-Rhône) dressent un bilan du développement et des utilisations des voies navigables en France, rappellent le rôle des différents acteurs de la voie d'eau, livrent leur point de vue sur les perspectives et les enjeux liés à la relance de la voie d'eau (comme mode de transport et support d'activité touristique) et au développement de l'Europe fluviale.

Les entretiens sont regroupés autour de cinq parties :

- voie d'eau et compétitivité ;
- aménagement du territoire et développement durable ;
- quels clients pour un réseau européen ?
- les transporteurs, acteurs essentiels ;
- tourisme et engagement de l'état.

### LE JOURNAL DU PARLEMENT

59 avenue Victor Hugo - 75116 Paris  
Tél : 01 43 79 07 37 - Fax : 01 43 79 76 88  
[journalduparlement@free.fr](mailto:journalduparlement@free.fr)

## LE MÉMENTO JURIDIQUE, TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DES SERVICES DU TRAITEMENT D'EAUX 2006

L'Union des Entreprises d'Affinage de l'Eau a publié l'édition 2006 de son mémento juridique, technique et réglementaire des services du traitement de l'eau.

Destiné aux professionnels du secteur, ce guide est un outil pratique qui offre d'un seul coup d'œil les principaux textes juridiques applicables au domaine de l'affinage de l'eau.

Dans une partie technique, le guide présente les principaux procédés de traitement de l'eau au point d'utilisation, il précise la signification des principaux titres chimiques que l'on rencontre en matière d'analyse de l'eau, il contient également des tableaux de correspondance des unités de mesures et des capacités des tuyautes de réseau d'eau.

Il contient également un annuaire qui présente l'activité des principales entreprises du secteur et indique leurs coordonnées.

### UNION DES ENTREPRISES D'AFFINAGE DE L'EAU

22, rue de la Pépinière - 75008 Paris  
Tél. : 01 42 93 42 42 - Fax : 01 45 22 33 55  
<http://www.uae.fr>

## LE COURRIER DE L'UNESCO

A l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation, le "Courrier" de l'UNESCO, évolue : il devient un magazine consultable exclusivement en ligne. Chaque numéro sera composé d'un dossier thématique traitant des préoccupations de l'Organisation.

A l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, le 22 mars, le "Courrier" a publié une série d'articles sur cette ressource menacée par la croissance démographique, la pollution et la mauvaise gestion.

Cinq articles publiés dans ce numéro méritent une attention particulière, ils abordent la gestion de la rareté et des conflits d'usages de l'eau dans différentes régions du monde :

- Valence : l'eau de la sagesse ;
- Les promesses du fleuve Congo ;

- Vivre dans un pays sans eau ;
- Quand l'eau devient un enjeu politique ;
- Le monde arabe menacé par la pénurie d'eau.

Le "Courrier" est disponible en ligne en Anglais, Arabe, Chinois, Espagnol, Français et Russe.

### UNESCO

7, place de Fontenoy - 75352 Paris  
Tél. : 01 45 68 10 00 Fax : 01 45 67 16 90  
[www.unesco.org](http://www.unesco.org)

## LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET L'EAU

L'eau est une préoccupation majeure des Collectivités Locales (Communes, Départements, Régions), leurs interventions couvrent l'ensemble du cycle de l'eau (de la protection de la ressource et des milieux aquatiques, jusqu'à la lutte contre les pollutions) et visent non seulement à garantir et concilier les différents usages (industriels, agricoles, récréatifs, domestiques) de cette ressource vitale mais aussi à protéger les populations contre les risques naturels.

Au sein des Collectivités Locales, ce sont les Communes qui, en raison de leur proximité avec les citoyens, se sont vues confier la majeure partie des compétences et des responsabilités dans le domaine de l'eau.

Elles sont notamment responsables de la production et de la distribution d'eau potable, elles doivent assumer les dépenses liées à la collecte et au traitement des eaux usées et des boues issues des stations d'épuration, elles assurent le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs, etc.

Faute de disposer de compétences explicites dans le domaine de l'eau, les Départements et les Régions mènent une politique volontariste qui varie beaucoup d'un territoire à l'autre.

Cette diversité est source de richesses et d'innovations. A tel point que les Départements sont aujourd'hui considérés comme des acteurs majeurs de la politique de l'eau, ce rôle primordial est d'ailleurs en passe d'être reconnu par le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Une étude publiée récemment par l'IFEN montre que l'eau est le principal domaine d'intervention environnemental des Départements. Ils consacrent près des 2/3 de leur budget environnement pour aider la réalisation d'actions couvrant l'ensemble du cycle de l'eau. L'eau occupe la deuxième place des dépenses environnementales Régions.

Ce dossier vous propose une sélection de références sur le rôle des Collectivités Locales dans le domaine de l'eau. Les articles sélectionnés montrent l'étendue des domaines d'intervention des Collectivités Locales dans ce domaine (gestion des services publics d'eau et d'assainissement, lutte contre les inondations, protection de l'écosystème aquatique) et les relations qu'elles entretiennent (assistance technique et financière, actions complémentaires).

Pour commander ces documents à l'aide de leur côté ddd : [eadoc@oieau.fr](mailto:eadoc@oieau.fr) ou en ligne sur <http://eadoc.oieau.fr>.

Retrouvez les nouvelles références intégrées dans Eaudoc, tous thèmes confondus, sur notre site : <http://eadoc.oieau.fr> sous la rubrique "Actualités / nouvelles références biblio" (accès réservé aux abonnés après identification).

Vous pouvez aussi recevoir ce recueil sur votre messagerie : pour cela, contactez-nous : [eadoc@oieau.fr](mailto:eadoc@oieau.fr).

### CIRCULAIRE DU 29 NOVEMBRE 2005 RELATIVE AUX CONTRATS DE PARTENARIAT A L'ATTENTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

22/04144

Une circulaire interministérielle du 29 novembre 2005 présente les informations générales et les précisions pratiques relatives à la mise en œuvre du nouveau contrat de partenariat prévu par l'ordonnance du 17 juin 2004. Le texte rappelle qu'un guide pratique, intitulé "Contrats de partenariat : principes et méthodes" est disponible sur le site internet du MINEFI - © 2006 OIEau

FRE, CIRCULAIRE, MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, 11/29/2005, 21 P.

Pour public averti

### DECISION N° 05-D-58 DU 3 NOVEMBRE 2005 RELATIVE A DES PRATIQUES RELEVÉES DANS LE SECTEUR DE L'EAU POTABLE EN ILE-DE-FRANCE

22/04141

A l'occasion de la publication de la décision 05-D-58, relative à des pratiques relevées dans le secteur de l'eau potable en Ile-de-France, le Conseil de la Concurrence souhaite attirer l'attention des collectivités de la région Ile-de-France sur l'importance d'introduire une réelle concurrence sur le marché amont de la fourniture d'eau. La décision 05-D-58 que le Conseil de la Concurrence vient de rendre, sanctionne le comportement de la Lyonnaise des Eaux et celui du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (Sedif) - © 2006 OIEau

FRE, DECISION, CONSEIL DE LA CONCURRENCE, 11/3/2005, 30 P.

Pour public averti

## QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DECHETS DANS LES PETITES VILLES : QUEL PRIX ACCEPTABLE ?

67/29244

Le 17 juin 2005, l'association des petites villes de France a organisé un colloque sur le thème "Qualité des services de l'eau, de l'assainissement et des déchets dans les petites villes : quel prix acceptable ?" Cette conférence a regroupé quelques 150 participants. Les débats ont permis d'aborder les enjeux de la hausse du coût du service public de l'eau et des déchets, et d'envisager les moyens d'y remédier. - © 2006 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE, APVF, PARIS, 6/17/2005, 16 P.

Pour public averti

## LES GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE D'ILE-DE-FRANCE ET LA GESTION DE L'EAU : UNE COMPETENCE AU MILIEU DU GUE

67/29005

Quel premier bilan des actions des groupements à fiscalité propre peut-on dresser pour l'Île-de-France ? Quels sont les effets induits par l'émergence de ces structures sur les missions traditionnelles des syndicats dans le domaine de l'eau ? Que faut-il attendre de leurs actions pour l'avenir ? Quels sont les grands enjeux auxquels ils se trouvent confrontés ? Cette réorganisation contribuera-t-elle in fine à l'objectif de gestion durable de l'eau ? Voici quelques-unes des questions abordées dans le cadre de cette étude. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, BARREIRO S., PAMAIX A., PRUVOST-BOUVATTIER M., INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME D'ILE-DE-FRANCE, 6/11/2005, 56 P.

Pour public averti

## EVALUATION DE LA MISE EN PLACE ET DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

67/28773

Synthèse sur les difficultés évoquées par les acteurs concernés, sur la base d'entretiens avec ces derniers. Réalisation d'une enquête nationale auprès de l'ensemble des préfets et d'un panel d'une centaine de collectivités destinée à recueillir des éléments précis concernant les difficultés rencontrées sur le terrain pour la mise en place des SPANC et de manière générale, pour l'application de la réglementation existante, notamment technique. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, ECODECISION, SERVICE PUBLIC 2000, MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 6/11/2005, 76 P.

Pour tout public

## LES INDICATEURS DE PERFORMANCE APPLIQUES AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : CONSTATS ET PROPOSITIONS

67/28623

Le présent rapport analyse et présente successivement : le bilan des démarches d'indicateurs engagées spontanément, dans un passé récent, au sein de différents organismes : CEMAGREF, FNCCR, SPDE, réseau des DDAF, AFNOR et IGD2, des propositions précises pour définir un référentiel d'indicateurs de performance ayant vocation à être utilisé comme "tronc commun" par les différentes acteurs, enfin, des propositions destinées à favoriser la mise en oeuvre et l'application effective de ce référentiel d'indicateurs de performance. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, COUSQUER Y., DUMONT J., HANUS F., ET AL., MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE, 4/11/2005, 178 P.

Pour public averti

## BILAN DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION 10 ANS APRES LA LOI BARNIER

67/28209

L'objet de cette synthèse est de dresser un état des lieux des PPRI au bout de 10 ans de mise en oeuvre, sur le plan pratique (élaboration, procédure) et sur le plan stratégique : quels impacts ont-ils eu sur la prévention et la lutte contre les effets des inondations ? Comment a évolué la Loi et comment sont-ils intégrés à cette évolution ? L'analyse découle de suggestions et remarques faites par des experts et par des agents des services instructeurs en charge des dossiers PPRI. Tous ces avis sont à situer dans un contexte évolutif où les séries de mesure s'allongent et où la gestion du risque d'inondation fait l'objet de débats, d'études et de programmes de recherche soutenus, agrémentés notamment par la loi Risques de juillet 2003. - © 2005 OIEau

ENG, FRE, NOTE TECHNIQUE, LE FUR A., ENGREF, MONTPELLIER, OIEAU, LIMOGES, 3/11/2005, 31 P.

Pour public averti

## RENFORCEMENT ET STRUCTURATION DES POLICES DE L'ENVIRONNEMENT

67/29247

Ce rapport fait état de la réflexion menée par les ministères de l'Intérieur, de l'Équipement, de l'Agriculture, de la Justice et de l'Écologie en vue de dresser un état des lieux sur la capacité de l'Etat à faire respecter la réglementation liée à la protection de l'environnement, et à sanctionner les délits en matière d'infraction environnementale. On y apprend notamment qu'il y a 24 polices spéciales de l'environnement dont les procédures sont très hétérogènes. Il existe plus d'une cinquantaine de types d'agents habilités à constater les infractions qui relèvent de plusieurs ministères ou structures, alors que leurs missions devraient être définies par le MEDD. - © 2006 OIEau

FRE, RAPPORT, MINISTERES DE L'INTERIEUR, DE L'EQUIPEMENT, DE L'AGRICULTURE, DE LA JUSTICE ET DE L'ECOLOGIE, 2/1/2005, 124 P.

Pour public averti

## LE ROLE MAJEUR DE L'INTERCOMMUNALITE DANS LA GESTION PUBLIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

67/27782

Les dépenses environnementales des collectivités locales s'élèvent en 2002 à environ 21 milliards d'euros. Plus de 90% de ces dépenses sont financées par les communes et leurs groupements. L'intercommunalité joue un rôle majeur dans la gestion publique de l'environnement. Les groupements ont en effet dépensé pour l'environnement le double des communes et l'environnement correspond à 45% du total des dépenses des groupements intercommunaux. - © 2005 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, MORVAN R., LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT, 2/1/2005, 4 P.

Pour tout public

## GESTION DE L'EAU : LES DEPARTEMENTS PRETS A CREER UN FONDS

67/29287

Etat de la réflexion concernant la création d'un fonds en remplacement du FNDAE. Le projet de loi sur l'eau permettrait au département de créer des fonds. Ils seront alimentés par une contribution de 5 centimes d'euro par mètre cube. Les avantages et les limites de ce système sont analysés. - © 2006 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, MADOU L., LA GAZETTE DES COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS, 1/1/2005, 10-12

Pour public averti

## SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'EXPLOITATION DES STATIONS D'EPURATION DU DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME. RAPPORT D'ACTIVITE

67/28415

Rapport d'activité 2004 du SATESE (faisant partie du Conseil Général de Seine-Maritime depuis 1998) et évolution de ses activités en 2005 : personnel, budget, matériels et infrastructures (dispositifs épuratoires, lagunage aéré et naturel, filtres à sable) ; vérification, contrôle et autosurveillance. D'après les visites, on constate que 68% du parc des stations d'épuration complètes du département fournit des rejets conformes. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, DERE-SATESE, ROUEN, 1/1/2005, 43 P.

Pour public spécialisé

## GESTION DES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX : LA PRIME A LA GESTION DIRECTE EN REGIE EST LEGALE !

22/03932

Un département peut-il inciter les communes à gérer leurs services publics d'eau et d'assainissement en régie directe en leurs octroyant des subventions plus importantes que celles qu'il accorde aux communes qui pratiquent la délégation de services publics ? une telle discrimination instaure-t-elle une forme de tutelle administrative illégale entre le département et les communes concernées ? cette discrimination viole-t-elle le principe d'égalité devant les charges publiques ? Dans son arrêt du 12 décembre 2003, le Conseil d'Etat a répondu à ces deux questions. Cet article explique de façon claire et détaillée le contenu et la portée de cette décision. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BOYER P., DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, 6/1/2004, 109-111

Pour public averti

## LA GESTION DURABLE DES EAUX AU SERVICE DES HABITANTS DES HAUTS-DE-SEINE

67/26551

Présentation du projet départemental d'assainissement visant à définir la politique du Conseil Général pour la période 2005-2020, notamment en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales et des rejets industriels et la prévention de crue. Adopté en juin 2004, ce projet tient compte des cycles de l'eau et définit les responsabilités des divers partenaires pour réduire les inondations, garantir la pérennité de la collecte, du transport et du traitement des eaux en zone fortement urbanisée. - © 2004 OIEau

FRE, RAPPORT, CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE, 6/11/2004, 154 P.

Pour public averti

## UN CONSEIL GENERAL PEUT-IL INCITER DES COMMUNES A EXPLOITER LEUR RESEAU EN REGIE ?

22/03654

Un conseil général peut-il moduler le taux des subventions qu'il verse aux communes pour les travaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement, en fonction du mode d'exploitation du service (régie directe ou affermage)? Cette modulation financière porte-t-elle atteinte à la liberté de choix du mode de gestion par les collectivités de leur réseau d'eau ? Dans cet arrêt du 12 décembre 2003, le Conseil d'Etat répond précisément à ces deux questions. - © 2004 OIEau

FRE, ARRET, CONSEIL D'ETAT, 11/12/2003, 1 P.

Pour public averti

## CONSOMMATEUR, CLIENT, CITOYEN : L'USAGER DANS LES NOUVELLES REGULATIONS DES SERVICES DE RESEAUX LES CAS DE L'EAU, DE L'ELECTRICITE ET DES TELECOMMUNICATIONS EN FRANCE

67/28142

L'objet de la thèse est d'étudier comment les nouvelles stratégies et pratiques des acteurs du système de régulation – Etat, collectivités locales, autorités de régulation, entreprises, associations de consommateurs – tendent à modifier le statut de l'utilisateur. Pour cela, une grille d'analyse a été élaborée grâce à la construction de trois figures théoriques de l'utilisateur : le consommateur, le client et le citoyen. Les résultats soulignent que les réformes et les mutations des services de réseaux entraînent une domination de la figure du consommateur. - © 2005 OIEau

FRE, THESE, PFLIEGER G., ENPC, LATS, 9/19/2003, 495 P.

Pour public averti

## GESTION DES EAUX PAR LES COMMUNES

22/03422

Quelles sont les conditions et les effets du transfert de la compétence "eau potable" à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ? Quelles conséquences en ce qui concerne la lutte contre l'incendie ? Un texte intéressant qui fait clairement la distinction entre la compétence "eau potable" et la compétence "lutte contre l'incendie". - © 2003 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, MATHIEU S., 4/3/2003, 2 P.

Pour tout public

## LES DEPARTEMENTS ET L'EAU : ENQUETE AUPRES DES CONSEILS GENERAUX

67/24442

Audit sur l'organisation et les actions des conseils généraux. Identification de leurs forces et faiblesses. Domaines d'intervention et implication des départements. Organisation et politique contractuelle. L'objectif est d'étayer les orientations et les moyens d'une nouvelle politique de l'eau. - © 2003 OIEau

FRE, TIRE A PART, ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE, CERCLE FRANCAIS DE L'EAU, 3/11/2003, 10 P.

Pour tout public

## LES POLITIQUES LOCALES DE L'EAU DES CONSEILS REGIONAUX EN FRANCE

67/23150

Les Régions mettent en place, de façon volontaire, des politiques sectorielles en relation avec l'environnement et l'eau. L'articulation avec les politiques des Départements n'est pas toujours claire bien qu'il soit établi que ces derniers soient plus actifs en la matière. Ces politiques dépendent évidemment du contexte local et les montants financiers diffèrent d'une région à une autre. Mais sur des questions liées à l'aménagement du territoire, les Régions ont une légitimité à vouloir s'insérer dans les dispositifs modernes de gestion concertée de la ressource. - © 2003 OIEau

ENG, FRE, NOTE TECHNIQUE, FLORES S., ENGREF, MONTPELLIER, OIEAU, LIMOGES, 111/2003, 23 P.

Pour public averti

## LES COMMUNES ET LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES : PREMIERS INVESTISSEURS

67/24439

L'enquête ECOLOC est réalisée chaque année dans le cadre des Marchés locaux de l'Environnement. Les communes et groupement de communes de plus de 700 habitants sont interrogés sur leurs intentions dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Les principaux résultats 2002 sont présentés ici. - © 2003 OIEau

FRE, ACTE DE CONFERENCE, DUCHEMIN C., 111/2003, 8-12

Pour tout public

## LE SPANC : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

67/23782

Présentation de deux projets de règlements du SPANC. Le premier se limite au contrôle des installations, le deuxième propose le contrôle, l'entretien et la réhabilitation des installations. Identique sur la forme. Pourrait servir de modèle à adapter à chaque SPANC. - © 2003 OIEau

FRE, NOTE TECHNIQUE, AGENCES DE L'EAU, MATE, 5/7/2002, 46 P.

Pour public averti

## LES DEPENSES DES DEPARTEMENTS EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

67/21534

Les dépenses liées à l'environnement des Départements ont progressé de 9,3% de 1996 à 1999 alors que leurs dépenses totales se sont accrues de 6,8%. En moyenne, sur cette période, les budgets totaux des Conseils généraux se sont élevés à 36 milliards d'euros, dont 3,3% consacrés à l'environnement. Le principal domaine d'intervention environnemental, avec près des 2/3 des dépenses, concerne l'eau. Viennent ensuite la protection de la biodiversité et des paysages (9,9%) et l'environnement urbain (9,2%). Ces estimations sont issues de l'exploitation des données 1996-1999 de l'enquête d'évaluation des dépenses liées à l'environnement, des Conseils généraux, réalisée par l'Ifen depuis 1998. - © 2003 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, MORVAN R., IFEN, ORLEANS, LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT, 111/2002, 4 P.

Pour tout public

## ARRÊT C.A.A. BORDEAUX DU 31 MAI 2001 : DEPARTEMENT DES LANDES

22/03271

Répartition des aides financières du FNDAE. Un conseil général ne peut pas minorer ou majorer le taux des aides consenties par le FNDAE en se fondant sur le mode d'exploitation du service de distribution d'eau potable. Une telle délibération est jugée illégale par la cour administrative d'appel de Bordeaux car elle revient à instituer une tutelle entre le département et les communes "subventionnées" ce qui est contraire au principe de libre administration des collectivités territoriales. - © 2003 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BULLETIN FNCCR, 5/3/2001, 280-281

Pour public averti

## **POLITIQUE DU CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN POUR L'ASSAINISSEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES. CAS DES COMMUNES LITTORALES**

**67/17792**

Bilan de l'impact de la politique du conseil général du Morbihan sur l'assainissement en zone littorale. Les moyens mis en jeu depuis 1989 en terme de subventions sont récapitulés et mis en perspective par rapport aux résultats observés en terme de capacité de traitement et de gain de qualité des eaux de baignades ou conchylicoles. Quelques solutions innovantes en terme d'optimisation des points de rejet grâce à la modélisation hydro-dynamique ou la mise en place de traitements tertiaires sont également présentés. Enfin sont abordées les actions encore à mener notamment aux niveau des réseaux de collecte, de l'assainissement autonome et des eaux pluviales. - © 2001 OIEau

*FRE, ACTE DE CONFERENCE, LABAT J.J., 111/2001, 515-526*

**Pour tout public**

## **CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DE LA MISSION D'EXPERTISE ET DE SUIVI DES EPANDAGES DE BOUES ET CAHIER DES CHARGES DE LA MISSION D'EXPERTISE ET DE SUIVI DES EPANDAGES DE BOUES D'EPURATION**

**67/16408**

Convention ayant pour objet de définir les relations entre l'Agence de l'Eau RMC, la Chambre d'Agriculture et le Préfet pour la réalisation de la Mission d'Expertise et de Suivi des Epanchages (MESE) dans le département du Rhône. Un document annexe présente la définition du cahier des charges correspondant. L'essentiel de la mission est confié à la chambre d'agriculture du Rhône dont les principales prestations seront d'émettre des avis (sur les études de périmètres d'épandage, les modalités de surveillance des épanchages, le programme d'épandage annuel, le bilan agronomique...). Apparaît également une mission de formation des exploitants et agriculteurs, ainsi qu'une volonté de suivi de la qualité des productions agricoles. - © 2001 OIEau

*FRE, CONVENTION, 111/2000, 11 P.*

**Pour public averti**

## **LES DEPENSES DES DEPARTEMENTS ET REGIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

**67/14264**

Les départements et les régions consacrent respectivement 7,4 et 1,2 milliards de francs à l'environnement. Ils gèrent assez peu directement l'environnement au jour le jour mais ils participent aux investissements. Pour les départements l'eau est le principal domaine d'intervention, avec deux tiers du total, tandis que pour les régions les dépenses sont davantage réparties. Les départements assurent la maîtrise d'ouvrage pour un tiers de la dépense, les régions interviennent surtout sous forme d'aides et de subventions, en soutien à d'autres acteurs. Ces résultats sont issus de l'exploitation des données 1996 de la première enquête menée par l'IFEN auprès des départements et des régions sur leurs dépenses en faveur de l'environnement. - © 2000 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, LES DONNEES DE L'ENVIRONNEMENT, 111/1999, 4 P.*

**Pour public averti**

## **FONDS DEPARTEMENTAUX INTERVENANT DANS LE FINANCEMENT ET LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**67/22562**

Depuis environ une trentaine d'années, de nouvelles solidarités se mettent en place au niveau départemental pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP). En effet, au sein du Conseil Général (CG) ou d'un syndicat départemental, les collectivités d'un département se trouvent associées pour une nouvelle gestion de ce service d'alimentation. Ce travail s'intéresse aux facteurs influençant ces regroupements. - © 2003 OIEau

*FRE, NOTE TECHNIQUE, FAUCHER W., AGENCES DE L'EAU, OIEAU, 111/1999, 22 P.*

**Pour public averti**

## **FINANCEMENT PAR LES COMMUNES DU CONTROLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**67/10962**

Financement par les communes du contrôle des installations de l'assainissement non collectif. Face à cette nouvelle charge financière au passif des communes, la question posée au ministre de l'environnement était de savoir si l'administration déconcentrée participe à cet impératif posé par la loi sur l'eau, surtout pour les communes rurales. D'après le ministre, l'action des DDASS serait maintenue jusqu'en 2005 ; mais le ministre préconise afin de répondre à cette exigence de se regrouper en syndicat intercommunal et engager le personnel compétent. - © 1999 OIEau

*FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, DROIT ENVIRON., 1998, N° 11, 111/1998, 4-5*

**Pour tout public**



## GESTION DE L'EAU : MISE EN CONCURRENCE DE RIGUEUR, MEME ENTRE COLLECTIVITES !

67/11126

Droit de la concurrence et intercommunalité. Rappel, suite à un litige, de la nécessité, pour les communes de se conformer aux procédures de mises en concurrence imposées par le droit européen lorsqu'elles contractent entre elles. Très descriptif, sans analyse critique, mais précis sur l'aspect réglementaire. - © 1999 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BLONDEL D., VALEURS VERTES, 1998, N° 35, 11/1998, 45

Pour public averti

## COMMUNES ET ASSAINISSEMENT AUTONOME : ROLE ET RESPONSABILITES

67/10635

Gestion collective de l'assainissement autonome. Textes en vigueur et options possibles pour les communes devant mettre en place un service public de gestion de l'assainissement non collectif. Excellent ouvrage de référence en matière de réglementation. Manque une évaluation de la situation actuelle de l'application des textes. - © 1999 OIEau

FRE, LIVRE, EKAM A., LITEC, PARIS, 1998, 11/1998, 210 P.

Pour public averti

## LE VAL-DE-MARNE, LE DEPARTEMENT DE L'EAU - UNE POLITIQUE PAYSAGERE VOLONTARISTE ET GLOBALE AU NIVEAU D'UN DEPARTEMENT

67/09681

L'intégration d'un paysagiste dans une administration départementale génère fatalement une nouvelle culture interservice et peut permettre d'harmoniser un ensemble d'interventions et de financements dans le cadre d'opérations cohérentes. L'exemple du département du Val-de-Marne est, à ce titre, particulièrement démonstratif puisque des volontés et des compétences paysagères y ont réussi à faire adopter par l'assemblée départementale un plan de réaménagement de rivière d'une durée de 15 ans, représentant quelques 500 millions de francs d'investissement. - © 1999 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, DAUVERGNE P., INGENIERIES - E A T, N° SPECIAL RIVIERES ET PAYSAGES, 1997, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE CRETEIL, 11/1997, 57-58

Pour public averti

## PRESENTATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COLLECTIVITES DU DEPARTEMENT DE L'EURE

67/03593

Interventions du conseil général de l'Eure pour la distribution d'eau. Plaquette présentant un état des lieux et une analyse des problèmes rencontrés et dressant les orientations à prendre et les actions à mener pour la protection de la ressource en eau et l'assistance aux collectivités pour la production et la distribution d'eau potable. - © 1999 OIEau

FRE, NOTE TECHNIQUE, CONSEIL GENERAL EURE, EVREUX, 1997, 11/1997, 34 P.

Pour tout public

## RESTAURER LA CONFIANCE DES FRANCAIS DANS LA QUALITE DE L'EAU POTABLE : UN SOUCI COMMUN DE L'ETAT ET DES COMMUNES

67/20931

Politique d'information pour favoriser, auprès du public, la diffusion de la qualité des eaux dans les communes. Mise en avant du rôle des services publics de l'eau et de l'assainissement. Possibilité de comparaison du prix de l'eau par rapport au service rendu. - © 2002 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, LEPAGE C., RESPONSABILITE ET ENVIRONNEMENT, 10/1996, 15-16

Pour tout public

Les références récentes de JuriEaudoc sont consultables sur le Web  
<http://eaudoc.oieau.fr>

Ces documents sont disponibles à l'Office International de l'Eau

## TEXTES JURIDIQUES

Arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eau (JO du 15 avril 2006)

Arrêté du 24 février 2006 fixant la liste des cours d'eau mentionnée à l'article 7 du décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin (JO du 10 mars 2006)

Directive 2006/11/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la Communauté (Journal officiel de l'Union européenne du 4 mars 2006)

Directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade et abrogeant la directive 76/160/CEE (Journal officiel de l'Union européenne du 4 mars 2006)

Circulaire du 8 décembre 2005 relative à l'application des arrêtés ministériels du 13 décembre 2004 relatifs aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (rubrique 2921 - Bulletin officiel du MEDD)

## QUESTIONS POSÉES AU GOUVERNEMENT

Redevance d'ANC et schéma directeur d'assainissement !

Une communauté de communes peut-elle instaurer une redevance d'assainissement non collectif alors que son schéma directeur d'assainissement classe l'ensemble de son territoire en assainissement collectif ? Interrogé sur ce point par le député Damien Meslot, le ministre de l'intérieur distingue le schéma directeur d'assainissement et le zonage d'assainissement, rappelle le cadre juridique applicable et répond à la question posée de façon explicite. (Question écrite de Damien Meslot publiée au JOAN du 26 juillet 2005 Réponse publiée au JOAN du 28 février 2006)

Premier bilan de l'Individualisation des contrats de fourniture d'eau en habitat collectif.

Interrogée par le député Philippe Rouault sur l'individualisation des contrats de fourniture d'eau en habitat collectif, la ministre de l'écologie et du développement durable rappelle le dispositif juridique mis en place et présente un premier bilan quantitatif des demandes d'individualisation des contrats de fourniture d'eau. Les résultats sont tirés d'une enquête réalisée par l'institut de sondage TNS-SOFFRES pour le compte du MEDD. (Question écrite de Philippe Rouault publiée au JOAN du 18 octobre 2005 - Réponse publiée au JOAN du 27 mars 2006)

## JURISPRUDENCE

Épandage de boues d'épuration : l'intérêt pour les sols doit être établi avant l'arrêté d'autorisation.

Dans un jugement du 22 décembre 2005, le tribunal administratif d'Amiens a annulé un arrêté préfectoral qui autorisait un syndicat interdépartemental d'assainissement à épandre des boues dans le département de l'Oise. Le tribunal a rappelé que l'épandage des boues n'est autorisé que si "leur intérêt pour les sols destinés à le recevoir est établi". En l'espèce, cet intérêt avait été établi, mais seulement après que l'arrêté préfectoral ait été pris. (jugement du tribunal administratif d'Amiens du 22 décembre 2005)

Doit-on toujours payer la redevance d'assainissement lorsque les eaux usées collectées par le réseau ne sont plus traitées ?

Dans un arrêt du 29 novembre 2005, la Cour de cassation a annulé le jugement du tribunal de Saint-Gaudens qui avait accepté la demande de remboursement de la redevance d'assainissement de propriétaire parce que ce service ne fonctionnait plus. En l'espèce, les deux stations d'épuration d'une commune ne fonctionnaient plus depuis de nombreuses années. Plusieurs propriétaires d'immeubles situés sur cette commune avaient demandé au tribunal de Saint-Gaudens le remboursement des redevances d'assainissement qu'ils avaient acquittées. Le tribunal leur avait donné raison, en se basant sur le fait qu'il n'existait aucun assainissement des eaux usées, et que les égouts s'étaient déversés librement et sans aucun contrôle dans la montagne.

La Cour de cassation considère que la redevance d'assainissement restait due car la collecte des eaux usées était réalisée. (arrêt de la Cour de Cassation du 29 novembre 2005)



Le Ministère de l'Écologie  
et du Développement Durable  
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



Le Ministère de l'Agriculture,  
de l'Alimentation  
de la Pêche et des Affaires Rurales



La Région Limousin



Le Ministère de la Santé  
et de la Protection Sociale  
(Direction Générale de la Santé)



Le Réseau International  
des Organismes de Bassin  
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

## Les services d'information pour nos abonnés

### Trois forfaits disponibles :

#### EAUDOC Classic

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche.

119,60 € TTC  
100,00 € HT

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

#### EAUDOC Executive

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire.

251,16 € TTC  
210,00 € HT

#### EAUDOC Premier

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,

- ⊕ **Information Eaux en version papier** sur votre bureau (11 n°/an)
- ⊕ les **dernières références bibliographiques** de nos bases en ligne,
- ⊕ La construction de votre **veille automatique personnalisée** (2 requêtes).

454,48 € TTC  
380,00 € HT

**Abonnez-vous !**

<http://eaudoc.oieau.fr>

**AQU@VEILLE**

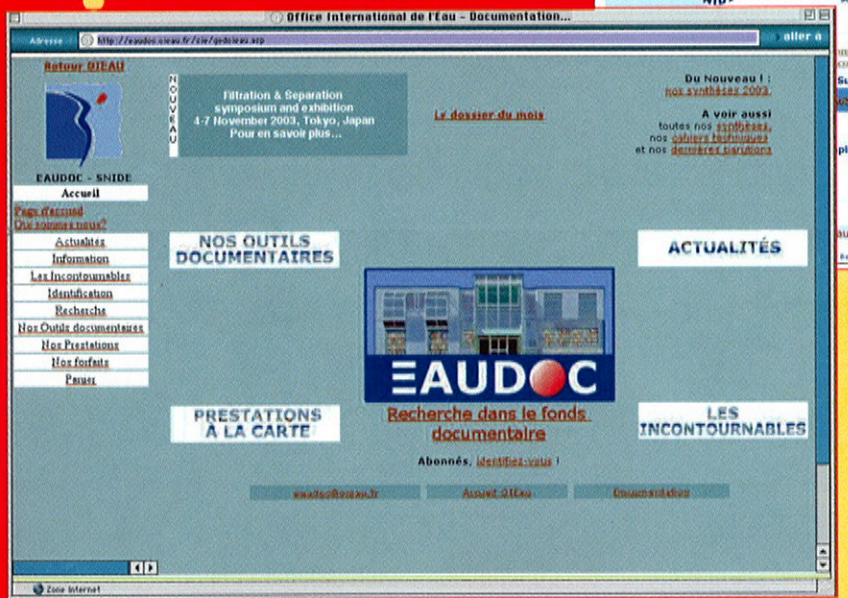
L'actualité du monde de l'eau en direct sur votre messagerie  
150 € HT / an [aquaveille@oieau.fr](mailto:aquaveille@oieau.fr)



Office  
International  
de l'Eau

# www.oieau.org

## Le Monde de l'Eau sur Internet



Les **230.000** références  
bibliographiques de **EAUDOC**  
à rechercher  
et commander en ligne.

<http://www.oieau.org>

**Les 386 Stages 2006  
du Centre National  
de Formation  
aux Métiers de l'Eau**



<http://www.oieau.org>

**3.200.000 visiteurs en un an !**



**Office International de l'Eau**

Direction de l'Information, de la Documentation et des Données sur l'Eau  
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex  
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48  
E-mail : [audoc@oieau.fr](mailto:audoc@oieau.fr) - Internet : <http://www.oieau.org>